



Mentions légales

Assemblée citoyenne d'Esch – Recommandations et rapport final
Esch-sur-Alzette – 25 juin 2026

Processus conçu, facilité et documenté par :



Snakke & Co. s.à r.l.
29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1331 Luxembourg
www.snakke.lu

Auteurs : Milan Anton, Liz Thielen

Au nom de l'Assemblée citoyenne d'Esch pour



Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Crédits photos : © VDE



recommandations & rapport final

juin 2026

TABLE DE MATIERES

<u>À PROPOS DU PRESENT RAPPORT</u>	5
<u>RESUME</u>	6
<u>INTRODUCTION</u>	11
POURQUOI UNE ASSEMBLEE CITOYENNE ?	11
LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE A ESCH-SUR-ALZETTE	11
STRUCTURE DU PARTENARIAT	12
<u>MANDAT DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE</u>	13
LA QUESTION DIRECTRICE	13
PORTEE DE L'ASSEMBLEE	13
RESULTATS ATTENDUS	13
<u>CONCEPTION DU PROCESSUS ET METHODOLOGIE</u>	17
LOGIQUE GENERALE DU PROCESSUS	17
APPRENTISSAGE, DISCUSSION ET DELIBERATION	18
UN PROCESSUS CUMULATIF	18
LE ROLE DES EXPERTS ET DE L'EXPERIENCE VECUE	19
LE ROLE DE L'ANIMATION	19
PARTICIPATION MULTILINGUE	19
ACCESSIBILITE ET INCLUSION	20
DOCUMENTATION ET UTILISATION DES TECHNOLOGIES	20
RETOUR D'INFORMATION ADMINISTRATIF	21
PRISE DE DECISION ET VOTE	21
REMISE PUBLIQUE	22
<u>QUI A PARTICIPE ET COMMENT LES MEMBRES ONT-ILS ETE SELECTIONNES ?</u>	25
POURQUOI AVOIR RECOURS A LA SELECTION ALEATOIRE ?	25
PROCESSUS D'INVITATION ET D'INSCRIPTION	25
CRITERES DE REPRESENTATIVITE	26
CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EXCLUSION	26
CONTROLE ET TRANSPARENCE	27
COMPOSITION FINALE DE L'ASSEMBLEE	27
ROLE DES MEMBRES	28
LISTE DES MEMBRES	29

<u>LE PARCOURS DE L'ASSEMBLEE</u>	31
1RE SESSION — ACCUEIL ET ETABLISSEMENT D'UNE BASE COMMUNE	31
SESSION 2 — URBANISME ET ESPACES PUBLICS	33
PRINCIPAUX RESULTATS DE LA SESSION 2	37
SESSION 3 — ENVIRONNEMENT ET CLIMAT	37
SESSION 4 — COHABITATION ET VIE EN COMMUNAUTE	41
SESSION 5 — GOUVERNANCE + DES IDEES DIRECTRICES AU PROJET DE RECOMMANDATIONS	46
6E SESSION — DELIBERATION FINALE ET VOTE	49
7E SESSION — PRESENTATION PUBLIQUE ET REMISE	53
<u>DES IDEES AUX RECOMMANDATIONS</u>	57
UN PROCESSUS DELIBERATIF CUMULATIF	57
DES OBSERVATIONS AUX DEFIS	57
DES DEFIS AUX IDEES DIRECTRICES	58
REGROUPEMENT EN POLES THEMATIQUES	58
REDACTION DES RECOMMANDATIONS	58
EXAMEN DE LA FAISABILITE ADMINISTRATIVE	59
REVISION ET DELIBERATION FINALE	59
VOTE DE CONSENTEMENT	60
POURQUOI CE PROCESSUS EST-IL IMPORTANT ?	60
<u>RECOMMANDATIONS FINALES</u>	61
A. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC / URBANISME	61
B. NATURE ET CLIMAT	67
C. LES PERSONNES ET LA VIE SOCIALE	73
D. GOUVERNANCE ET VIE CIVIQUE	78
HIERARCHISATION DES RECOMMANDATIONS PAR LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE	82
<u>PROCHAINES ETAPES</u>	87
DE LA DELIBERATION CITOYENNE A LA RESPONSABILITE MUNICIPALE	87
REPNSES TRANSPARENTES	87
MAINTENIR LE LIEN AVEC LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE	88
ENSEIGNEMENTS POUR LES FUTURES ASSEMBLEES CITOYENNES	88
<u>CONCLUSION</u>	89
<u>REMERCIEMENTS</u>	90



À PROPOS DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport rend compte de la première Assemblée citoyenne d'Esch-sur-Alzette, qui s'est tenue entre mars et juin 2026.

Il présente l'objectif de l'Assemblée, les modalités de sélection de ses membres, la structure du processus, les travaux menés au cours des sessions et les recommandations finales adoptées par l'Assemblée. Il rend également compte de la manière dont les recommandations ont été élaborées, examinées, votées et transmises à la ville.

Ce rapport poursuit trois objectifs principaux :

Premièrement, il sert de compte rendu officiel de l'Assemblée. Il documente ce qui s'est passé, qui y a participé, comment le processus a été organisé et comment les décisions ont été prises.

Deuxièmement, il fait office de document de passation de pouvoir à la Ville d'Esch-sur-Alzette. Il présente les recommandations finales et explique le raisonnement, le processus et le niveau de soutien des membres pour chaque recommandation.

Troisièmement, il constitue un document de transparence destiné au grand public. Il permet aux habitants, aux institutions et au public intéressé de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée et la manière dont ses recommandations ont été formulées.

Le rapport est structuré de manière à suivre le parcours délibératif de l'Assemblée. Il commence par présenter le contexte et le mandat, puis explique qui y a participé et comment le processus a été conçu. Il rend ensuite compte des sept sessions, décrit comment les idées se sont transformées en recommandations et présente l'ensemble des recommandations finales. Le rapport se termine par les attentes en matière de suivi, les prochaines étapes et des réflexions sur l'héritage de cette première Assemblée citoyenne.

Ce rapport doit être considéré à la fois comme le compte rendu d'un processus achevé et comme un point de départ pour des actions futures. L'Assemblée a rempli son mandat en adoptant et en remettant ses recommandations. La prochaine étape consiste en l'examen, la réponse et le suivi de la Ville.

RESUME

La première Assemblée citoyenne d'Esch-sur-Alzette a réuni des habitants afin de délibérer sur l'avenir des espaces publics et du vivre ensemble dans la ville. Organisée entre mars et juin 2026, elle a été conçue comme un processus pilote visant à renforcer la démocratie participative à Esch et à tester une méthode structurée permettant aux habitants de contribuer à la prise de décision locale.

L'Assemblée s'est penchée sur la question directrice suivante :

Comment la Ville d'Esch peut-elle repenser ses espaces publics et ses lieux de vie pour renforcer le vivre-ensemble entre les habitants d'aujourd'hui et de demain ?

L'espace public a été choisi comme prisme central car il relie de nombreuses dimensions de la vie urbaine quotidienne. Les rues, les places, les parcs, les quartiers et les équipements

collectifs façonnent la manière dont les gens se déplacent, se rencontrent, se reposent, jouent, se sentent en sécurité, vivent le stress climatique et participent au vivre ensemble. L'Assemblée a donc abordé l'espace public non seulement sous l'angle de l'aménagement urbain, mais aussi sous celui de la cohésion sociale, de la résilience environnementale, de l'accessibilité, de la propreté, de la mobilité et de la confiance démocratique.

L'Assemblée était composée de résidents sélectionnés pour refléter la diversité d'Esch. Les membres y ont participé en tant que résidents, et non en tant que représentants de partis politiques, d'organisations ou de groupes d'intérêt. Ils ont apporté leur propre expérience vécue et tiré des enseignements des contributions d'experts et des autres membres afin de travailler collectivement à l'élaboration de recommandations à l'intention de la Ville.

Le processus a suivi une structure délibérative progressive : une séance d'accueil, suivie de séances thématiques sur l'urbanisme et les espaces publics, l'environnement et le climat, ainsi que la coexistence sociale et la gouvernance. Les membres ont combiné les contributions d'experts, les observations sur le terrain, les témoignages, les exercices de scénarios, le travail en petits groupes et les discussions en plénière, passant étape par étape de l'observation à des idées directrices, puis à des groupes thématiques et enfin à des projets de recommandations. L'administration municipale a examiné les projets de recommandations et a formulé des commentaires sur leur faisabilité et les contraintes de mise en œuvre ; ces remarques ont éclairé le jugement de l'Assemblée, sans toutefois le remplacer. Les recommandations finales ont été adoptées par un processus de vote fondé sur le consentement, permettant aux membres d'exprimer leur accord, des réserves mineures ou des objections sérieuses.

Les recommandations sont organisées en quatre groupes thématiques :

Groupe thématique A — Aménagement des espaces publics / Urbanisme. Rééquilibrer la mobilité au détriment de la voiture et au profit des piétons, des cyclistes, des habitants, des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite ; des espaces publics qui invitent les gens à s'y attarder ; une propreté améliorée grâce à de meilleures infrastructures, à la sensibilisation et à l'application de la réglementation.

Bloc B — Nature et climat. Protection et restauration des espaces verts et bleus, végétalisation des espaces publics à toutes les échelles, intégration de la biodiversité, stratégie à l'échelle de la ville en matière d'ombrage et de gestion de l'eau, et utilisation de matériaux plus durables, circulaires et locaux dans les constructions publiques.

Pôle C — Personnes et vie sociale. Des espaces publics accessibles, inclusifs, sûrs et favorisant le lien social, notamment grâce à des audits d'accessibilité menés avec les personnes concernées, à des centres de quartier, à des infrastructures de base telles que des toilettes et des aires de repos, ainsi qu'à une approche nuancée de la sécurité fondée sur l'aménagement, la présence sociale et le dialogue plutôt que sur des réponses purement sécuritaires.

Groupe D — Gouvernance et vie civique. Intégrer la participation comme élément à part entière de l'aménagement des espaces publics et du vivre-ensemble, grâce à des ateliers participatifs, des réunions de quartier, des outils numériques et analogiques, des assemblées citoyennes régulières, un suivi transparent de chaque recommandation, ainsi que l'utilisation des espaces publics à des fins civiques, environnementales et d'apprentissage des langues.

Prises dans leur ensemble, les recommandations expriment une vision cohérente : des espaces publics plus verts, plus propres, plus sûrs, plus accessibles et plus accueillants — des lieux où les gens peuvent s'attarder, se rencontrer, apprendre et participer, et où les décisions concernant l'aménagement de ces espaces sont plus transparentes et ouvertes à l'implication des habitants.

La remise des recommandations marque la fin du mandat délibératif de l'Assemblée, mais pas la fin du processus. La responsabilité incombe désormais à la ville d'Esch-sur-Alzette. Les membres de l'Assemblée ont souligné à plusieurs reprises que la participation devait être significative, et non symbolique : un suivi clair et rapide sera essentiel pour maintenir la confiance et démontrer la valeur de cette première Assemblée citoyenne.



Partie 1

BACKGROUND ET CONTEXTE



INTRODUCTION

La première Assemblée citoyenne d'Esch-sur-Alzette a été créée dans le cadre d'un processus pilote visant à renforcer la participation citoyenne à la vie démocratique de la ville. Elle a réuni des habitants d'Esch afin de délibérer collectivement sur l'avenir des espaces publics et de la vie communautaire.

L'Assemblée n'a pas été conçue comme une consultation ponctuelle ni comme un exercice symbolique. Son objectif était de créer un espace structuré dans lequel les habitants pourraient apprendre ensemble, discuter de différentes réalités, peser le pour et le contre et formuler des recommandations à l'intention de la ville d'Esch-sur-Alzette.

Au cœur de ce processus se trouvait l'idée que les espaces publics ne se limitent pas aux rues, aux places, aux parcs ou aux infrastructures. Ce sont les lieux où la vie quotidienne se manifeste : là où les gens se rencontrent, attendent, jouent, se reposent, passent, se sentent les bienvenus, se sentent en insécurité, subissent le stress climatique et font l'expérience de la ville en tant qu'environnement partagé.

POURQUOI UNE ASSEMBLEE CITOYENNE ?

L'Assemblée citoyenne a été organisée pour impliquer directement les habitants dans la réflexion sur l'avenir d'Esch. Elle répondait au besoin d'un format de participation permettant aux habitants ordinaires de s'engager sur des enjeux locaux complexes de manière structurée, éclairée et inclusive.

Contrairement aux réunions publiques ouvertes à tous, une assemblée citoyenne rassemble un groupe sélectionné de résidents qui reflète la diversité de l'ensemble de la population. Les membres disposent de temps pour s'informer, échanger et délibérer avant de formuler des recommandations.

Ce format a été choisi car la question de l'espace public ne peut être abordée sous un seul angle. Elle concerne l'urbanisme, la mobilité, le climat, la vie sociale, la sécurité, l'accessibilité, la propreté et la gouvernance. Elle touche également les personnes différemment selon leur âge, leur quartier, leur langue, leurs capacités, leur genre, leur situation sociale et leur ancienneté dans la ville.

L'Assemblée a donc créé un espace où les différentes expériences quotidiennes vécues à Esch pouvaient se rencontrer et être transformées en recommandations collectives.

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE A ESCH-SUR-ALZETTE

L'Assemblée s'inscrivait dans le cadre d'un effort plus large visant à renforcer la démocratie participative à Esch-sur-Alzette. Elle a été conçue comme un projet pilote en vue d'une pratique démocratique plus durable, et non comme un projet ponctuel.

Son objectif était de tester comment les habitants, les acteurs municipaux, les experts et les animateurs peuvent travailler ensemble sur une question d'intérêt public commune. Ce processus a permis à la ville d'explorer comment la participation délibérative peut compléter les institutions démocratiques existantes et contribuer à la prise de décision future.

L'Assemblée a également permis de tirer des enseignements concrets pour la participation future à Esch. Elle a montré comment aider les habitants à délibérer au-delà des barrières linguistiques, des origines et des points de vue, et comment les recommandations des citoyens peuvent être intégrées dans l'examen et le suivi par la municipalité.

STRUCTURE DU PARTENARIAT

L'Assemblée citoyenne a été mise en œuvre grâce à la coopération de plusieurs partenaires, chacun jouant un rôle distinct.

Ville d'Esch-sur-Alzette

La ville a lancé l'Assemblée et a reçu les recommandations finales. Elle a fourni le cadre institutionnel du processus et coordonné le lien entre l'Assemblée et les services municipaux. L'administration municipale a également examiné les projets de recommandations avant la délibération finale afin de fournir un retour d'information sur la faisabilité, les initiatives existantes et les contraintes de mise en œuvre.

DemocracyNext

DemocracyNext a apporté son expertise méthodologique en matière d'assemblées citoyennes et de démocratie délibérative. Son rôle consistait à soutenir la conception du processus et à aider l'Assemblée à s'aligner sur les principes et pratiques internationaux en matière d'innovation démocratique.

Cultures of Assembly

Cultures of Assembly a contribué au contexte conceptuel et méthodologique plus large du processus. Son implication a permis de relier l'Assemblée à des réflexions plus larges sur la pratique démocratique collective, les avenir urbains et la participation publique.

Université du Luxembourg

L'Université du Luxembourg a apporté sa contribution à travers le volet « évaluation indépendante » du processus. Cela a permis de positionner l'Assemblée à la fois comme un projet participatif et comme un processus d'apprentissage en vue de futures innovations démocratiques à Esch.

Snakke & Co.

Snakke & Co. a accompagné l'Assemblée en tant qu'opérateur externe. Son rôle comprenait la conception du processus, l'animation, la coordination, la synthèse et le soutien à l'élaboration des recommandations. L'équipe d'animation était chargée de créer un espace de délibération neutre, inclusif et constructif dans lequel les membres pouvaient œuvrer à l'obtention de résultats collectifs clairs.

MANDAT DE L'ASSEMBLEE CITOYENNE

Le mandat de l'Assemblée citoyenne définissait les sujets sur lesquels les membres étaient invités à délibérer, le champ d'application du processus et les types de résultats attendus.

L'Assemblée a été invitée à se concentrer sur les espaces publics et les lieux de vie en tant que lieux où se façonne le vivre ensemble. Cela comprenait l'aménagement physique, l'usage quotidien, l'accessibilité, la sécurité, la résilience climatique, les interactions sociales et la participation à la planification des espaces publics.

LA QUESTION DIRECTRICE

La question directrice de l'Assemblée était la suivante :

« Comment la Ville d'Esch peut-elle repenser ses espaces publics et ses lieux de vie pour renforcer le vivre-ensemble entre les habitants d'aujourd'hui et de demain ? »

Cette question a donné à l'Assemblée une orientation claire tout en laissant place à différentes interprétations et perspectives. Elle a permis aux membres d'explorer la relation entre l'espace public et la vivre ensemble sous des angles urbains, sociaux, environnementaux et démocratiques.

PORTEE DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée s'est concentrée sur les espaces publics et les lieux de vie à Esch-sur-Alzette. Cela comprenait les rues, les places, les parcs, les espaces de quartier, les zones piétonnes, les voies de circulation, les équipements publics et tout autre lieu où les habitants se rencontrent, circulent ou passent du temps dans l'espace public.

Le champ d'action a été délibérément défini de manière suffisamment large pour relier plusieurs thèmes. L'espace public a servi de fil conducteur entre ces thèmes. Cela a permis aux membres d'examiner comment l'aménagement physique, les dynamiques sociales, les pressions environnementales et les pratiques de gouvernance s'entrecroisent dans la vie quotidienne.

RESULTATS ATTENDUS

L'Assemblée devait aboutir à un ensemble cohérent de recommandations à l'intention de la ville d'Esch-sur-Alzette. Ces recommandations devaient être :

- fondé sur les travaux d'apprentissage et de délibération de l'Assemblée ;
- liées à la question directrice ;
- compréhensibles pour les personnes n'ayant pas participé aux séances ;
- suffisamment précises pour pouvoir être examinées par les services municipaux ;
- accompagnées d'un raisonnement et, le cas échéant, de considérations relatives à leur mise en œuvre ;
- adoptées officiellement à l'issue du processus de vote final de l'Assemblée.

Outre les recommandations elles-mêmes, l'Assemblée était censée produire un compte rendu documenté du processus. Celui-ci comprenait les résultats des séances, les idées directrices, les projets de recommandations, les retours des services administratifs, les résultats des votes et une remise publique du travail.

Le résultat final de l'Assemblée est donc à la fois un ensemble de recommandations et un compte rendu du processus délibératif.



Partie 2

COMMENT L'ASSEMBLÉE A ÉTÉ CONÇUE



CONCEPTION DU PROCESSUS ET METHODOLOGIE

L'Assemblée citoyenne d'Esch a été conçue comme un processus délibératif structuré. Son objectif n'était pas seulement de recueillir des opinions, mais d'aider les habitants à élaborer des recommandations pertinentes, raisonnées et collectives à l'intention de la ville d'Esch-sur-Alzette. Le processus devait donc laisser aux participants suffisamment de temps pour apprendre, échanger, poser des questions, exprimer leur désaccord, revoir leurs points de vue et passer progressivement d'observations quotidiennes à des propositions concrètes.

L'Assemblée a suivi une logique progressive. Elle a débuté par une phase d'intégration et d'instauration de la confiance, puis s'est poursuivie par des sessions d'apprentissage thématiques, l'accompagnement de l'élaboration d'idées, la rédaction des recommandations, le retour d'information de l'administration, la délibération finale et le vote, pour aboutir enfin à la remise publique des résultats. Chaque étape s'appuyait sur la précédente. Cette structure cumulative était essentielle à la légitimité du processus : les recommandations finales n'étaient pas des suggestions isolées, mais le résultat d'un parcours documenté d'apprentissage partagé et de délibération.

LOGIQUE GENERALE DU PROCESSUS

L'Assemblée s'est articulée autour de sept sessions organisées entre mars et juin 2026. Deux sessions étaient plus courtes : la session d'ouverture et d'intégration, ainsi que la présentation publique finale et la remise des résultats. Cinq sessions correspondaient à des journées de travail complètes consacrées à l'exploration thématique, à la délibération, à l'élaboration des recommandations et à la prise de décision collective.

Le processus a suivi la logique d'un parcours délibératif :

Accueil et cadrage

Les membres ont été informés de l'objectif, du mandat, de la question directrice et des méthodes de travail de l'Assemblée. Ils ont également fait connaissance et se sont mis d'accord sur leurs principes communs pour le dialogue.

Apprentissage et exploration

Les membres ont exploré la question centrale de l'Assemblée sous différentes perspectives : l'urbanisme, la coexistence sociale, la résilience climatique et la gouvernance

Délibération et idées directrices

À l'issue de chaque session thématique, les participants ont formulé des idées directrices. Il ne s'agissait pas encore de recommandations définitives, mais d'orientations communes reflétant ce que les membres avaient appris, observé et jugé prioritaire.

Rédaction des recommandations

Les idées directrices ont été regroupées en pôles thématiques et ont servi de base à la rédaction des recommandations.

Retour d'information de l'administration

Les projets de recommandations ont été transmis à l'administration municipale pour un examen de faisabilité. Cette étape a permis aux services municipaux de préciser ce qui existait déjà, ce qui était faisable, ce qui pourrait nécessiter des ajustements et où se situaient les contraintes juridiques, financières ou liées aux compétences.

Délibération finale et vote

Les membres ont examiné les retours de l'administration, révisé leurs recommandations et adopté l'ensemble définitif à l'issue d'un processus de vote convenu.

Présentation publique et remise

Les recommandations ont été présentées publiquement et officiellement remises à la Ville.

Cette structure a permis à l'Assemblée de passer d'une réflexion générale à une prise de décision concrète sans précipiter le processus. Elle a également rendu l'évolution des recommandations traçable.

APPRENTISSAGE, DISCUSSION ET DELIBERATION

Chaque séance de travail complète suivait la même structure de base : apprentissage, discussion et délibération.

La phase d'apprentissage a permis aux membres d'accéder à des avis d'experts, à des connaissances locales, à des expériences vécues ou à des exemples concrets liés au thème du jour. Cela a permis de s'assurer que les participants ne devaient pas délibérer sur la seule base de leurs opinions, mais à partir d'une base de connaissances partagée et accessible.

La phase de discussion a permis aux membres d'échanger leurs propres expériences et points de vue. Des formats en petits groupes ont été utilisés pour rendre les conversations plus inclusives et donner aux participants davantage d'espace pour s'exprimer. Ces discussions étaient particulièrement importantes au sein d'un groupe multilingue et diversifié, où les participants avaient des niveaux de confiance variés, des expériences de vie différentes et des rapports divers avec la ville.

La phase de délibération a permis au groupe de parvenir à des résultats communs. Selon la session, ces résultats ont pris la forme de défis spatiaux, d'idées directrices, de projets de recommandations ou de décisions finales. L'objectif n'était pas d'effacer les désaccords, mais d'identifier les points de convergence et les tensions qui devaient rester visibles.

Ce rythme en trois étapes a aidé les membres à renforcer leur confiance dans le processus. Il a également rendu chaque session compréhensible : les participants savaient qu'ils allaient d'abord apprendre, puis discuter, puis produire quelque chose qui serait pris en compte par la suite.

UN PROCESSUS CUMULATIF

L'une des caractéristiques clés de l'Assemblée était que chaque session s'appuyait sur les résultats des sessions précédentes. Les résultats étaient documentés, synthétisés et réintroduits lors des étapes suivantes. Cela a empêché les sessions de devenir des ateliers

isolés et a permis aux membres de développer, au fil du temps, un processus de raisonnement partagé.

Cette conception cumulative était essentielle car la question centrale de l'Assemblée était complexe. L'espace public à Esch ne pouvait être appréhendé sous un seul angle. Il fallait l'aborder comme une intersection entre l'aménagement de l'espace, la vie sociale, l'adaptation au changement climatique et la gouvernance démocratique.

LE RÔLE DES EXPERTS ET DE L'EXPÉRIENCE VÉCUE

L'Assemblée a combiné les apports d'experts et l'expérience vécue. Des experts, des agents municipaux, des professionnels et des témoins ont aidé les membres à comprendre les aspects techniques, sociaux, environnementaux et institutionnels de l'espace public. Leur rôle était d'éclairer la discussion, et non de déterminer les conclusions.

Les participants eux-mêmes ont également apporté des connaissances importantes. Ils savaient comment les rues, les parcs, les places, les quartiers et les services publics sont vécus au quotidien. Ils pouvaient identifier les lieux qui semblent accueillants, inconfortables, inaccessibles, dangereux, négligés ou pleins de potentiel. Leur expérience vécue a été considérée comme une forme légitime de savoir, d'autant plus que l'espace public est vécu différemment selon l'âge, les capacités, la langue, le genre, la situation sociale, les besoins en matière de mobilité et le rapport à la ville.

Cette combinaison de connaissances d'experts et de savoirs vécus a permis à l'Assemblée d'aller au-delà d'un débat abstrait. Les recommandations s'appuyaient à la fois sur des informations et sur l'expérience quotidienne.

LE RÔLE DE L'ANIMATION

La facilitation était au cœur de la conception de l'Assemblée. Le rôle de l'équipe de facilitation était de créer un espace neutre, inclusif et constructif dans lequel tous les membres pouvaient apporter leur contribution.

Les animateurs ont soutenu le processus en expliquant les tâches, en gérant le temps, en structurant les discussions, en encourageant une participation équilibrée et en aidant les groupes à passer des observations à des résultats partagés. Ils ont également contribué à rendre les désaccords productifs. Les contradictions entre les idées n'ont pas été considérées comme un échec. Elles ont été mises en évidence et reprises lorsque cela était pertinent, afin que les membres puissent aborder les véritables compromis plutôt que de les ignorer.

L'approche d'animation reposait sur une neutralité constructive. Les animateurs ne décidaient pas des recommandations que l'Assemblée devait formuler. Leur responsabilité consistait à préserver la qualité du processus, à veiller à ce que toutes les voix puissent être entendues et à aider le groupe à produire des résultats clairs et exploitables.

PARTICIPATION MULTILINGUE

Esch est une ville multilingue, et l'Assemblée a été conçue en conséquence. La participation multilingue n'a pas été considérée comme une question logistique secondaire, mais comme une condition indispensable à une inclusion significative.

Les membres étaient encouragés à s'exprimer, dans la mesure du possible, dans la langue dans laquelle ils se sentaient le plus à l'aise. Le travail en petits groupes, l'animation et la documentation ont été organisés de manière à répondre aux différents besoins linguistiques. Cela était important car la participation n'est pas équitable si les personnes ne peuvent contribuer que dans une langue dans laquelle elles manquent de confiance.

Cette conception multilingue a également influencé la manière dont les résultats ont été traités. Des idées similaires apparaissaient souvent dans différentes langues et sous différentes formulations. Une partie du travail de synthèse a donc consisté à identifier le sens commun au-delà des différences linguistiques, tout en préservant l'intention des participants.

ACCESSIBILITE ET INCLUSION

L'Assemblée a été conçue pour être accessible tant au niveau du cadre que du rythme, des méthodes et de l'animation. L'objectif était de créer les conditions permettant à des personnes présentant des niveaux de confiance, des capacités, des parcours et des habitudes de participation variés de pouvoir apporter leur contribution.

Cela impliquait d'utiliser une combinaison de formats : réflexion individuelle, conversations à deux, travail en petits groupes, discussions plénières, observation sur le terrain, témoignages, outils visuels, exercices de mise en situation et votes structurés. Tous les participants ne s'expriment pas de la même manière. Une méthodologie variée a permis d'éviter de privilégier uniquement les intervenants les plus sûrs d'eux.

L'inclusion a également été abordée comme un thème central. Tout au long du processus, les membres sont revenus à plusieurs reprises sur la question de savoir qui manquait à l'appel, qui était exclu et quels besoins étaient considérés comme secondaires dans l'espace public. La conception de l'Assemblée reflétait donc l'un de ses principes fondamentaux : l'espace public, tout comme la participation, ne fonctionne que si des personnes différentes peuvent réellement l'utiliser.

DOCUMENTATION ET UTILISATION DES TECHNOLOGIES

L'Assemblée s'est appuyée sur la documentation tout au long du processus. Les résultats des sessions, les idées directrices, les discussions de groupe et les projets de recommandations ont été consignés et synthétisés afin que le travail puisse s'enrichir au fil du temps.

La technologie a été utilisée pour soutenir ce travail de documentation et de synthèse. Les outils numériques ont permis de capturer les conversations, d'identifier les thèmes récurrents et de faciliter la synthèse multilingue. Ces outils n'ont pas remplacé la délibération. Ils ont soutenu le processus humain en contribuant à garantir que les idées ne soient pas perdues, en particulier lors des échanges entre différentes langues et des discussions de groupe.

La principale source des recommandations de l'Assemblée est restée le travail produit par les participants eux-mêmes : fiches de travail, fiches, résultats des groupes, présentations en plénière et délibération finale. La synthèse numérique a été utilisée comme un niveau supplémentaire pour vérifier les tendances, comparer les résultats et faciliter la traçabilité.

Pour l'analyse qualitative des contributions des citoyens, l'équipe d'animation s'est appuyée sur Dembrane, une plateforme qui transcrit, analyse et rend compte des conversations

multilingues en présentiel, permettant ainsi d'identifier les thèmes qui trouvaient un écho et de déterminer les points de consensus ou de désaccord entre les participants. Pour le traitement quantitatif des documents, leur structuration et l'aide à la rédaction, l'équipe a utilisé Claude Sonnet 4.6, un modèle linguistique à grande échelle développé par Anthropic. Les travaux de traduction supplémentaires ont été pris en charge par DeepL. Tous les résultats générés par l'IA ont été examinés et validés par l'équipe d'animation.

RETOUR D'INFORMATION ADMINISTRATIF

Un retour d'information administratif a été intégré au processus avant le vote final. À l'issue de la session 5, le projet de recommandations a été transmis à l'administration municipale pour un examen de faisabilité.

Cet examen avait plusieurs objectifs. Il a permis à la Ville d'expliquer ce qui existait déjà, d'identifier les services concernés, de clarifier la faisabilité, de nommer les obstacles potentiels et d'indiquer les points sur lesquels les recommandations pourraient nécessiter des ajustements. Il a également aidé les membres à faire la distinction entre les mesures à effet rapide, les mesures à plus long terme, celles nécessitant des décisions politiques et celles pouvant dépendre de compétences dépassant le cadre de la municipalité.

Il est important de noter que le retour d'information administratif ne constituait pas un droit de veto. L'Assemblée restait maître de ses recommandations. Le retour d'information de la Ville a éclairé la délibération finale, mais il n'a pas remplacé le jugement des membres. Lors de la 6e session, les participants ont examiné ce retour d'information, révisé leurs recommandations lorsqu'ils l'ont jugé approprié, puis décidé collectivement des mesures à adopter.

PRISE DE DECISION ET VOTE

Les recommandations finales ont été adoptées par le biais d'un processus de vote fondé sur le consentement. Cette méthode de vote a été choisie car l'objectif n'était pas simplement d'identifier une préférence majoritaire, mais de vérifier si l'Assemblée pouvait soutenir chacune des recommandations dans le cadre d'un ensemble cohérent.

Les membres pouvaient exprimer leur soutien, des réserves mineures ou des objections sérieuses. Les réserves mineures ont été consignées, ce qui a permis de les rendre visibles sans pour autant bloquer l'adoption. Les objections sérieuses ont été traitées différemment : elles indiquaient qu'un membre ne pouvait consentir à ce que la recommandation fasse partie du résultat final de l'Assemblée.

Cette méthode a permis à l'Assemblée de faire la distinction entre un désaccord devant être consigné et une résistance suffisamment forte pour remettre en cause l'adoption d'une recommandation. Elle a également encouragé les membres à recourir aux objections avec prudence et responsabilité, en tenant compte non seulement de leur opinion personnelle, mais aussi du rôle collectif de l'Assemblée.

REMISE PUBLIQUE

La dernière étape du processus consistait en la présentation publique et la remise officielle des recommandations. Ce moment a marqué le passage de la délibération citoyenne au suivi politique et administratif.

La remise des recommandations remplissait plusieurs fonctions. Elle a permis de rendre le travail de l'Assemblée visible auprès du grand public. Elle a valorisé le temps et les efforts investis par les membres. Elle a permis aux participants d'expliquer leurs recommandations avec leurs propres mots. Elle a également créé un moment public de responsabilisation : la Ville a reçu les recommandations et est désormais censée les examiner et y répondre en toute transparence.

En ce sens, la remise publique n'était pas seulement un événement de clôture. Elle s'inscrivait dans la logique démocratique de l'Assemblée. Les recommandations sont passées de l'espace délibératif à la sphère publique et institutionnelle, où leur suivi pouvait être observé, remis en question et débattu.



Partie 3

QUI A PARTICIPÉ ?



QUI A PARTICIPE ET COMMENT LES MEMBRES ONT-ILS ETE SELECTIONNES ?

L'Assemblée citoyenne d'Esch-sur-Alzette a été conçue pour réunir un groupe de résidents reflétant la diversité de la ville. Cela était essentiel à la finalité démocratique de l'Assemblée. L'objectif n'était pas de rassembler uniquement ceux qui étaient déjà actifs dans la politique locale, les associations ou les consultations publiques, mais de créer un groupe délibératif au sein duquel différentes expériences quotidiennes d'Esch pourraient se rencontrer.

L'espace public et le vivre ensemble ne sont pas vécus de la même manière par tout le monde. L'âge, le genre, la nationalité, le quartier, la langue, le niveau d'éducation, la mobilité, l'ancienneté de résidence et la situation sociale peuvent tous influencer la façon dont les personnes utilisent la ville, leur sentiment de sécurité, les lieux où elles se sentent les bienvenues et ce qu'elles attendent de la vie publique. C'est pourquoi la composition de l'Assemblée a constitué un élément central du processus.

Les membres n'étaient pas chargés de représenter des organisations, des partis politiques ou des groupes d'intérêt. Ils participaient en tant qu'habitants d'Esch. Leur rôle consistait à apporter leur propre expérience, à écouter les autres, à s'enrichir de différents points de vue et à travailler collectivement à l'élaboration de recommandations à l'intention de la Ville.

POURQUOI AVOIR RECOURS A LA SELECTION ALEATOIRE ?

L'Assemblée a utilisé la sélection aléatoire, également appelée « sortition », comme base pour constituer le groupe. Cette méthode est couramment utilisée dans les assemblées citoyennes car elle permet d'inclure des personnes qui, habituellement, ne participeraient pas à des réunions publiques ou à des processus politiques.

Les formats de participation ouverts attirent souvent des personnes qui disposent déjà de temps, d'assurance, de connaissances ou d'opinions bien arrêtées sur un sujet. Cela peut être précieux, mais ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population. Une assemblée citoyenne fonctionne différemment. En invitant des habitants de manière aléatoire, puis en sélectionnant un groupe équilibré parmi ceux qui se sont inscrits, le processus crée un espace où un éventail plus large de personnes peut participer.

La sélection aléatoire ne signifie pas que la composition finale du groupe est entièrement laissée au hasard. À Esch, le processus a combiné la sélection aléatoire à des critères de représentativité. Cela signifie que le groupe final a été sélectionné parmi les habitants inscrits de manière à refléter la diversité de la ville selon plusieurs dimensions démographiques et sociales.

PROCESSUS D'INVITATION ET D'INSCRIPTION

Le processus de recrutement a débuté par une vaste campagne d'invitations aléatoires. Au total, 10 000 habitants d'Esch-sur-Alzette âgés de 16 ans et plus ont été sélectionnés au hasard et ont reçu une invitation personnelle à s'inscrire à l'Assemblée citoyenne.

Les invitations étaient strictement personnelles et ne pouvaient être cédées à une autre personne. Cette mesure était importante pour préserver l'équité du processus de sélection.

Une personne ayant reçu une invitation pouvait décider de s'inscrire ou non, mais ne pouvait pas transmettre l'invitation à un membre de sa famille, à un ami ou à un collègue.

Les habitants ayant reçu une invitation ont pu manifester leur intérêt à participer. 551 personnes ont saisi cette opportunité. Parmi les personnes inscrites, un panel définitif de membres a été sélectionné. Ceux qui n'ont pas été retenus ont été placés sur une liste d'attente, ce qui a permis aux organisateurs de remplacer des membres si certains se retiraient avant le début de l'Assemblée.

Les habitants sélectionnés pour l'Assemblée ont été contactés avant la première session. La première session a alors marqué le lancement officiel du processus collectif.

CRITERES DE REPRESENTATIVITE

La sélection finale s'est appuyée sur des critères visant à refléter la composition et la diversité d'Esch-sur-Alzette.

Les critères utilisés étaient les suivants :

- le genre ;
- l'âge ;
- la nationalité ;
- le niveau d'études ;
- quartier ;
- nombre d'années passées à Esch-sur-Alzette.

Ces critères ont été choisis car ils sont pertinents pour comprendre la manière dont les personnes vivent l'espace public et le vivre ensemble. Le processus de sélection visait donc à constituer un groupe diversifié non seulement sur le plan démographique, mais aussi en termes de perspectives quotidiennes sur la ville.

CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EXCLUSION

L'Assemblée était destinée aux habitants participant en tant que citoyens, et non en tant que représentants d'institutions. Pour des raisons de transparence et d'indépendance, certaines catégories de personnes ne pouvaient pas y participer.

Les groupes suivants ont été exclus de la participation :

- les élus locaux et nationaux ;
- les agents municipaux travaillant dans l'un des domaines abordés par l'Assemblée citoyenne ;
- toute autre personne présentant un conflit d'intérêts par rapport à l'objet de l'Assemblée.

Ces exclusions ont contribué à préserver l'indépendance de l'Assemblée. Elles ont également clairement établi que le rôle des membres n'était pas de défendre une position institutionnelle, mais de délibérer en tant que résidents.

CONTROLE ET TRANSPARENCE

Le processus de sélection s'est accompagné d'une structure de contrôle indépendante. L'objectif de ce contrôle était de renforcer la transparence et la confiance tant dans le processus de recrutement que dans la conception des séances de l'Assemblée.

Cela revêtait une importance particulière, car l'Assemblée constituait un processus pilote. En tant que première Assemblée citoyenne d'Esch-sur-Alzette, elle devait démontrer non seulement que les habitants étaient capables de délibérer de manière constructive, mais aussi que le processus lui-même était équitable, crédible et indépendant.

La structure de contrôle a permis de garantir que la sélection des participants et la conception du processus respectaient des principes clairs et pouvaient être expliquées aux participants, à la ville et au grand public.

COMPOSITION FINALE DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée finale a réuni un groupe d'habitants sélectionnés parmi ceux qui s'étaient inscrits à la suite du processus d'invitation aléatoire. La composition du groupe reflétait la diversité d'Esch, conformément aux critères de représentativité décrits ci-dessus.

		Real population (18+ years)		Registrations		Final panel	
		Total	in % of total	Total	in % of total	Total	in % of total
Gender	Men	15023	58%	289	52%	28	58%
	Women	14823	58%	261	48%	20	50%
	Other	no data		0	0%	0	0%
	Total	31845	100%	551	100%	48	100%
Age	18-24	4296	13%	64	12%	6	13%
	25-44	11870	37%	284	52%	18	40%
	45-64	13001	41%	188	34%	13	31%
	65+	1877	6%	35	6%	6	13%
	Total	31845	100%	551	100%	43	100%
Years lived in Esch	<10 years	13613	43%	200	36%	18	40%
	10 years and more	18232	57%	351	64%	25	60%
	NA	0	0%	0	0%	0	0%
	Total	31845	100%	551	100%	43	100%
Nationality	Luxembourgish	14048	44%	189	34%	18	40%
	Other EU/EEA	12678	40%	173	31%	13	30%
	Other non-EU	3882	12%	228	41%	7	16%
	Unknown country	1	0%	0	0%	0	0%
	Multiple	38	0%	0	0%	0	0%
	Total	31845	100%	591	100%	43	100%
Neighbourhood	TIGHEP (Maison, Bois, Grand Parc)	13171	41%	236	40%	14	33%
	WELCHTIER	10178	32%	220	38%	17	40%
	CHATEAU D'ARRE (Maison, Bois, Grand Parc, Bois, Grand Parc, Bois, Grand Parc)	709	2%	86	15%	8	23%
	Other	7887	25%	149	26%	11	26%
	Total	31845	100%	591	100%	43	100%
Education level	Primary or below	2787	9%	88	15%	8	20%
	Secondary / Higher vocational	5047	16%	133	24%	14	33%
	Higher education	23921	75%	330	56%	21	50%
	Total	31845	100%	551	100%	43	100%

*Source: Data collected by TIGHEP, 2018, based on 18+ population

ROLE DES MEMBRES

Les membres ont été invités à participer en tant que résidents d'Esch, et non en tant que délégués d'un groupe, d'un parti, d'une profession ou d'une association. Leur rôle consistait à apporter leur propre expérience vécue au processus tout en étant à l'écoute d'expériences différentes des leurs.

Cette distinction était au cœur des travaux de l'Assemblée. On n'attendait pas des membres qu'ils soient des experts en urbanisme, en adaptation au changement climatique, en politique sociale ou en gouvernance. On attendait d'eux qu'ils délibèrent en tant que résidents informés : qu'ils apprennent des experts et des témoignages, qu'ils réfléchissent à leur propre expérience, qu'ils échangent avec les autres et qu'ils contribuent à formuler des recommandations susceptibles de servir la ville dans son ensemble.

Tout au long du processus, les membres ont été encouragés à dépasser leurs préférences individuelles et à se pencher sur la question collective soumise à l'Assemblée : comment Esch peut-elle repenser ses espaces publics et ses quartiers afin de renforcer le vivre ensemble parmi ses habitants actuels et futurs ?

LISTE DES MEMBRES

Abdalrahman	Mohamedalhafiz
Altan	Harun
Antico Rodríguez	María Betania
Babacic	Minela*
Becker	Patrick
Boutas	Nadia
Cavaleiro	Julie
Civovic	Erwin
Clemens	Kevin
Correia Borges	Edna Lenira
Da Costa Oliveira	Alexandra Anabela
Datcu Philippo	Anca Maricica
Di Palma	Laurent
Dogan	Meryem
Dsouza	Zico
Durakovic	Ina
Gomes Ganeto	Maria Jose
Hasan	Hakan
Kazemi	Sayed Mustafa
Kozar	Elma
Lamas Encarnacao	Sofia*
Nesa	Mariam*
Nickels	Nicolas Joseph*
Novalic	Leila
Nsioza Ndong	Marie Corine
Pereira De Sousa	Paulo*
Pereira Moreira	Jérôme
Pereira Neves	Hugo Manuel*
Plaquevent	Mathieu
Reimen	René
Rodrigues Moreira	Tiago
Schumacher	Marie Alix
Schumann	Simon
Schwarze	Michael
Silva Branco	Soraia
Stévenart	Alain
Thill	Bernard
Wagner	Danielle
Wang	Bowen
Yakelela	Bakela
Pinto Silveira	Florabela Maria
Varela Monteiro	Fatima João

*Participants ayant pris leur démission au cours de la procédure.

LE PARCOURS DE L'ASSEMBLÉE



LE PARCOURS DE L'ASSEMBLEE

1RE SESSION — ACCUEIL ET ETABLISSEMENT D'UNE BASE COMMUNE

La première session de l'Assemblée citoyenne s'est tenue le 16 mars 2026 à l'Hôtel de Ville. Elle a marqué le lancement officiel du processus et s'est attachée à créer les conditions propices à une délibération constructive.

Avant d'aborder les travaux thématiques, les membres ont été informés du mandat de l'Assemblée, de la question directrice, de la feuille de route du processus et ont fait connaissance les uns avec les autres. Cette session a permis de transformer un groupe de citoyens sélectionnés individuellement en une Assemblée opérationnelle animée par un objectif commun.

OBJECTIFS DE LA SEANCE

Les objectifs de la session n° 1 étaient les suivants :

- accueillir les membres et présenter l'Assemblée citoyenne ;
- clarifier l'objectif, le mandat et la question directrice ;
- expliquer le processus, de l'intégration à la remise publique des conclusions ;
- identifier les attentes et définir ce que l'on entend par «succès» ;
- élaborer ensemble des règles communes pour le dialogue et la collaboration.

PRESENTATION GENERALE DE LA SESSION

La session a combiné des présentations introductives, des exercices interactifs et des travaux de groupe. Les membres ont reçu une présentation générale du rôle de l'Assemblée, du déroulement des sessions et du processus prévu pour aboutir à des recommandations.

La question directrice a été présentée comme le point de référence commun pour l'ensemble du processus :

Comment la Ville d'Esch peut-elle repenser ses espaces publics et ses lieux de vie pour renforcer le vivre-ensemble entre les habitants d'aujourd'hui et de demain ?

Cette orientation initiale était importante pour clarifier les domaines sur lesquels l'Assemblée pouvait exercer une influence, la manière dont les recommandations seraient élaborées et la façon dont les travaux seraient ensuite transmis à la Ville.

FAIRE CONNAISSANCE

Les participants ont pris part à des exercices interactifs qui ont mis en évidence la diversité du groupe. Ils ont échangé sur leur lieu de résidence, depuis combien de temps ils vivent à Esch, ce qui les lie à la ville et comment ils envisagent l'avenir des espaces publics.

Cela a permis de tisser de premiers liens entre les membres et a clairement montré que l'Assemblée rassemblait des quartiers, des parcours de vie et des points de vue différents.

ATTENTES ET DEFINITION DE LA REUSSITE

Les membres ont réfléchi à ce qui ferait le succès de l'Assemblée. Sur le plan du processus, ils ont souligné l'importance d'être écoutés, pris au sérieux et de pouvoir apporter leur contribution dans un cadre respectueux et équilibré. Sur le plan des résultats, ils souhaitaient formuler des recommandations concrètes et utiles qui auraient un impact réel sur la vie quotidienne à Esch.

La réussite était donc considérée à la fois comme un bon processus délibératif et comme un résultat tangible.

OBJECTIFS COMMUNS

Au cours des discussions de groupe, plusieurs objectifs communs se sont dégagés :

- avoir un impact significatif ;
- garantir l'inclusion et la prise en compte de chacun ;
- instaurer un dialogue respectueux et ouvert ;
- tirer des enseignements des différentes expériences ;
- bénéficier d'un suivi transparent de la part des décideurs ;
- veiller à ce que le processus reste informé et constructif.

Ces objectifs montraient que les membres attendaient de l'Assemblée qu'elle soit plus qu'un simple forum de discussion. Ils souhaitaient qu'elle formule des recommandations qui seraient prises au sérieux.

L'ACCORD DE L'ASSEMBLEE

Le principal résultat de la première session a été l'Accord de l'Assemblée.

Les membres ont convenu que l'Assemblée devait reposer sur quatre valeurs communes :

Le respect — s'écouter mutuellement et valoriser chaque contribution.

L'inclusion — veiller à ce que chacun ait sa place et que chaque voix compte.

Ouverture d'esprit — accueillir les différents points de vue.

Empathie — chercher à comprendre avant de répondre.

Ces valeurs ont été traduites en règles pratiques : écouter activement, parler à tour de rôle, partager l'espace, poser des questions, exprimer son désaccord avec respect, rester constructif et respecter les limites personnelles.

ÉQUILIBRES A GERER

La session a également mis en évidence les équilibres qu'il faudrait gérer tout au long du processus.

Les participants souhaitaient à la fois une structure et de la clarté, mais aussi suffisamment d'ouverture pour permettre une discussion authentique. Ils souhaitaient un impact concret, mais aussi un processus positif. Ils souhaitaient que chacun soit entendu, tout en progressant vers des décisions collectives.

Ces équilibres sont devenus des repères importants pour l'animation des sessions suivantes.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA SESSION 1

La session 1 a abouti à trois résultats principaux :

- une compréhension commune de l'objectif et du déroulement de l'Assemblée ;
- une première série d'attentes et de critères de réussite ;
- l'accord de l'Assemblée, définissant la manière dont les membres souhaitaient travailler ensemble.

La session 1 a établi les fondements sociaux et procéduraux de l'Assemblée citoyenne. Les membres ont commencé à instaurer un climat de confiance, ont clarifié leurs attentes vis-à-vis du processus et se sont mis d'accord sur des règles communes pour le dialogue. Ces bases étant posées, l'Assemblée était prête à aborder sa première session thématique : l'urbanisme et les espaces publics.

SESSION 2 — URBANISME ET ESPACES PUBLICS

La session 2 s'est déroulée le 21 mars 2026 et constituait la première session de travail thématique complète de l'Assemblée citoyenne. Après que la session d'intégration eut établi les bases communes du groupe, cette session a orienté l'attention des membres vers la ville elle-même.

L'accent a été mis sur l'urbanisme et l'espace public : comment les décisions d'aménagement, le tracé des rues, la mobilité, les espaces verts, les sièges, l'accessibilité et la conception des places influencent la façon dont les habitants vivent ensemble à Esch.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Les objectifs de la session 2 étaient les suivants :

- comprendre comment l'urbanisme façonne la vie quotidienne et les interactions sociales ;
- explorer les espaces publics d'Esch par l'observation directe ;
- identifier les défis spatiaux qui affectent la vie communautaire ;
- formuler des premières pistes de réflexion pour l'aménagement futur des espaces publics ;
- créer une base commune pour la rédaction ultérieure de recommandations.

PRESENTATION DE LA SESSION

La session a débuté par l'intervention de Daisy Wagner, responsable de la Division du Développement Urbain de la ville d'Esch-sur-Alzette. Cette intervention a présenté des concepts d'aménagement et expliqué comment les choix d'urbanisme influencent l'utilisation et la qualité des espaces publics.

Les participants ont ensuite pris part à une visite guidée à travers Esch. Ils ont observé différents types d'espaces publics, notamment des lieux récemment réaménagés, des

espaces qui semblaient sous-utilisés et des zones où des tensions entre différentes utilisations étaient visibles.

L'après-midi, les participants sont revenus au travail en groupe. Ils ont discuté de leurs observations, identifié les défis spatiaux et rédigé des idées directrices selon le format suivant :

Les espaces publics à Esch devraient... parce que...

OBSERVATION SUR LE TERRAIN

La visite sur le terrain a constitué un élément central de la session. Elle a permis aux participants d'aller au-delà des discussions abstraites et d'observer ensemble des lieux concrets.

Les participants se sont penchés sur des questions telles que :

- Qu'est-ce qui fonctionne bien dans cet espace ?
- Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?
- Qui utilise cet endroit ?
- Qui semble manquer à l'appel ?
- Cet espace invite-t-il les gens à s'y attarder ou plutôt à y passer rapidement ?
- Qu'est-ce qui rend cet espace accueillant, inconfortable, sûr ou dangereux ?

Cette observation directe a changé la donne lors des discussions de l'après-midi. Les participants ont évoqué des rues, des places, des cours et des détails d'aménagement précis, plutôt que de s'en tenir à des généralités.

DE L'OBSERVATION AUX IDEES DIRECTRICES

La méthode de travail a suivi une progression claire :

observation → défi → regroupement thématique → idée directrice

Dans un premier temps, les participants ont réfléchi individuellement à ce qu'ils avaient observé lors de la sortie sur le terrain. Ils ont ensuite partagé leurs observations en petits groupes. Les animateurs ont aidé les groupes à identifier les défis récurrents et à les formuler clairement.

Ces défis ont ensuite été regroupés par thèmes. À partir de ces regroupements, les participants ont élaboré des idées directrices pour l'avenir des espaces publics à Esch.

Cette méthode a permis de rendre le processus traçable. Elle a montré comment des observations concrètes issues de la ville ont été progressivement transformées en orientations plus générales pour de futures recommandations.

PRINCIPALES OBSERVATIONS

Un diagnostic commun s'est dégagé de l'ensemble des groupes : de nombreux espaces publics à Esch sont actuellement dominés par les voitures, trop minéraux, insuffisamment

verdoyants, mal équipés pour un usage quotidien et pas toujours accessibles ou accueillants pour tous.

Les participants ont régulièrement souligné :

- un excès de béton et un manque de verdure ;
- un manque d'ombre, d'eau et de confort climatique ;
- des espaces publics qui servent principalement de zones de transit ;
- un manque de bancs, de fontaines, d'aires de jeux et d'infrastructures dédiées aux activités ;
- des problèmes de propreté, notamment des poubelles débordantes et des mégots de cigarettes ;
- la prédominance de la circulation et les conflits entre voitures, piétons, cyclistes et trottinettes électriques ;
- des problèmes de sécurité, notamment liés à un mauvais éclairage et à certains endroits spécifiques ;
- des obstacles à l'accessibilité, tels que des trottoirs étroits, l'absence de rampes d'accès et un guidage peu clair ;
- des espaces sous-utilisés, notamment des cours intérieures cachées et des vitrines vides ;
- une communication insuffisante sur l'offre culturelle, sociale et d'espaces publics de la ville.

GROUPES THEMATIQUES

Les résultats de la session 2 ont été synthétisés en huit groupes thématiques.

Verdure et confort climatique

Les participants ont décrit de nombreux espaces publics comme trop minéraux, stériles ou inconfortables pendant les périodes chaudes. Ils ont appelé à davantage d'arbres, de plantes, de façades végétalisées, d'ombre et d'éléments aquatiques.

Propreté et entretien

La propreté est apparue comme une préoccupation récurrente. Les participants ont établi un lien entre cette question et les infrastructures, telles que les poubelles et les cendriers, d'une part, et la responsabilité partagée et les comportements, d'autre part.

Des espaces où s'attarder

De nombreux espaces publics étaient perçus comme des lieux de passage plutôt que comme des endroits où passer du temps. Les membres ont réclamé davantage de sièges, d'aires de jeux, d'équipements sportifs, de cafés, de fontaines et d'aménagements.

Les personnes avant les voitures

La circulation automobile et le stationnement étaient considérés comme occupant trop d'espace et nuisant au confort, à la sécurité et à la qualité de vie. Les membres ont réclamé des conditions plus sûres pour les piétons et les cyclistes, tout en reconnaissant que les

résidents, les livraisons et les personnes ayant des besoins spécifiques devaient continuer à y avoir accès.

Sécurité et sentiment de sécurité

Les membres ont fait part de leurs préoccupations concernant le mauvais éclairage, le manque d'animation et certains lieux perçus comme dangereux. Ils ont discuté de la différence entre la sécurité par la présence, la sécurité par l'aménagement et la sécurité par la présence policière.

Accessibilité et inclusion

L'accessibilité a été envisagée à la fois sur le plan physique et social. Les membres ont mis en avant les trottoirs étroits ou encombrés, l'absence de rampes d'accès, une signalisation peu claire et la nécessité de concevoir des espaces adaptés aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux familles et aux nouveaux arrivants.

Valorisation des espaces sous-utilisés

Les participants ont identifié les cours intérieures cachées, les devantures de magasins vides et les espaces négligés comme un potentiel inexploité. Ils y ont vu des opportunités de végétalisation, d'aménagement de sièges, d'organisation d'événements, de signalétique et de lieux de rencontre intergénérationnels.

Identité et communication

Les membres ont noté que les espaces publics d'Esch devraient mieux mettre en valeur les atouts, l'histoire et les activités de la ville. Une signalisation améliorée, des informations plus visibles et des environnements mieux entretenus ont été considérés comme des éléments contribuant à rendre la ville plus accueillante.

TENSIONS ET COMPROMIS

La session 2 a également mis en évidence plusieurs tensions qui resteraient d'actualité tout au long de l'Assemblée.

Les membres souhaitaient moins de voitures, mais reconnaissaient la nécessité de préserver l'accès pour les habitants, les livraisons, les services d'urgence et les personnes à mobilité réduite.

Ils souhaitaient des espaces plus animés, mais aussi des lieux calmes pour se reposer. Ils souhaitaient des espaces plus propres et mieux gérés, tout en reconnaissant que cela nécessite des infrastructures, de l'entretien et un changement de comportement.

Ils ont discuté de la sécurité, sans toutefois la réduire à une solution unique. Certains membres considéraient qu'une présence policière plus visible était rassurante, tandis que d'autres mettaient l'accent sur l'éclairage, l'animation et l'aménagement comme moyens de rendre les espaces plus sûrs sans pour autant les soumettre à un contrôle excessif.

Ces tensions n'ont pas été résolues au cours de la session 2. Elles ont plutôt été consignées et reportées aux sessions suivantes.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA SESSION 2

La session 2 a abouti à :

- un diagnostic partagé des défis liés à l'aménagement des espaces publics d'Esch ;
- 31 fiches d'idées directrices élaborées par les participants ;
- huit groupes thématiques ;
- une première série d'idées directrices pour la future planification des espaces publics.

La session 2 a marqué le moment où l'Assemblée a commencé à travailler directement sur la ville en tant qu'environnement de vie. Les membres ont observé ensemble les espaces publics, identifié les défis et traduit leurs observations en premières idées directrices.

Cette session a permis de définir plusieurs thèmes qui resteraient au cœur des discussions jusqu'aux recommandations finales : la végétalisation, la mobilité, la propreté, l'accessibilité, la sécurité, les lieux de séjour, les espaces sous-utilisés et la nécessité de disposer d'espaces publics conçus autour des personnes.

SESSION 3 — ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

La session 3 s'est déroulée le 18 avril 2026 à la Maison Projet Metzschmelz. Elle a ajouté la dimension climatique et environnementale aux travaux de l'Assemblée sur l'espace public.

Alors que la session 2 s'était concentrée sur la manière dont l'urbanisme façonne la vie quotidienne, la session 3 s'est interrogée sur la façon dont les espaces publics peuvent rester vivables alors qu'Esch est confrontée à une hausse des températures, à des précipitations plus abondantes, à la sécheresse et à d'autres pressions liées au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Les objectifs de la session 3 étaient les suivants :

- comprendre comment le changement climatique affecte les espaces publics à Esch ;
- établir un lien entre les impacts climatiques et le quotidien ;
- explorer le rôle des espaces publics dans l'atténuation et l'adaptation ;
- identifier ce qui rend les espaces publics résilients et agréables à vivre ;
- formuler des lignes directrices pour des espaces publics résilients face au changement climatique.

PRESENTATION DE LA SESSION

La session s'est déroulée à Metzschmelz, un ancien site industriel actuellement en cours de réaménagement dans une optique de résilience climatique, de mobilité sobre en carbone et de renaturation des cours d'eau avec des espaces publics de haute qualité. Projet qui a été présenté suite au souhait de plusieurs membres par Claire Faber (Agora) lors de la 4^{ème} session. Cela a donné à la journée un cadre concret : les participants ont discuté des futurs espaces publics dans un lieu qui est lui-même en pleine transformation.

La matinée a débuté par des interventions d'experts du service écologique de la ville et de Transition Minett. Les membres ont découvert les aléas climatiques affectant Esch, notamment la chaleur, les fortes pluies, la sécheresse, ainsi que la relation entre mobilité, aménagement urbain et émissions.

Les participants ont également visité l'exposition « Le climat à Esch », qui présentait les principaux signes du changement climatique au Luxembourg et à Esch, ainsi que les mesures prises par la municipalité.

L'après-midi, les participants sont passés de l'analyse à l'imagination, puis à la définition d'idées directrices. Ils ont travaillé en groupes pour recenser les causes et les conséquences du changement climatique, imaginer Esch en 2050 et formuler des principes pour les futurs espaces publics.

APPRENTISSAGE ET CARTOGRAPHIE CLIMATIQUE

Un exercice collaboratif de cartographie climatique a constitué un moment central de la matinée. Les membres ont cartographié la chaîne de causes et d'effets du changement climatique et l'ont mise en relation avec des exemples locaux à Esch.

Cet exercice a aidé les participants à comprendre que le changement climatique n'est pas un problème abstrait et futur. Il affecte déjà les rues, les places, les parcs et les quartiers. Les participants ont discuté de la chaleur, des inondations, de la sécheresse, de la circulation, des émissions, des pratiques de construction et de la vulnérabilité des personnes qui dépendent de l'espace public.

Cela a permis de créer un vocabulaire commun pour le reste de la session, incluant des concepts tels que l'atténuation, l'adaptation, les îlots de chaleur urbains et les principes de la « ville-éponge ».

DE LA VISION D'AVENIR AUX IDEES DIRECTRICES

Après la phase d'apprentissage, les participants ont été invités à imaginer Esch en 2050 lors d'une chaude journée d'été, dans un espace public qui s'était adapté avec succès au changement climatique.

Dans tous les groupes, les futurs imaginés se ressemblaient de manière frappante : plus d'arbres, des façades végétalisées, des rues ombragées, des plans d'eau, moins de voitures, des espaces publics plus calmes, des enfants jouant en toute sécurité et des personnes passant du temps dehors dans le confort.

À partir de ces visions d'avenir, les groupes ont travaillé à rebours. Ils ont identifié les obstacles actuels, les changements nécessaires et les principes qui devraient guider la conception des futurs espaces publics.

Les idées directrices ont de nouveau été formulées autour de la structure suivante :

Les espaces publics à Esch devraient...

PRINCIPALES OBSERVATIONS

Plusieurs observations communes sont ressorties de la session.

Les participants ont considéré la végétation non pas comme une décoration, mais comme une infrastructure. Les arbres, les plantes, les toitures végétalisées, les façades végétalisées et les surfaces vivantes ont été perçus comme indispensables au rafraîchissement, à la qualité de l'air, à la santé, à la biodiversité et à la qualité de vie.

La prédominance de la voiture a de nouveau été identifiée comme un enjeu majeur, avec désormais une dimension climatique supplémentaire. La réduction de l'espace réservé aux voitures a été associée non seulement au confort et à la sécurité, mais aussi aux émissions, au bruit et à la nécessité de faire de la place aux personnes.

L'eau a été abordée sous un angle à la fois pratique et social. Les participants ont évoqué de faire remonter les ruisseaux canalisés à la surface, les fontaines, l'eau potable, les jeux aquatiques, la renaturation des cours d'eau et la conception de « villes-éponges » comme moyens de rafraîchir la ville, de gérer les précipitations et de créer des espaces plus agréables.

Les participants ont également reconnu que l'espace public peut jouer un rôle éducatif. Plusieurs idées ont été proposées pour utiliser les espaces publics afin de communiquer des informations sur l'environnement, les défis climatiques et les solutions locales de manière accessible et captivante.

GROUPES THEMATIQUES

Les résultats de la session 3 ont été regroupés en plusieurs groupes thématiques.

Végétalisation et nature

Ce thème a été le plus présent de la session. Les participants ont appelé à davantage d'espaces verts à toutes les échelles : arbres, jardins, façades végétalisées, balcons végétalisés, toitures végétalisées, sols végétalisés et protection des espaces verts existants.

Mobilité et réduction de l'utilisation de la voiture

Les membres ont appelé à récupérer les espaces publics au détriment de la voiture et à les concevoir autour de la marche, du vélo, du jeu et des liens sociaux. Les pôles de mobilité, les rues prioritaires pour les piétons et de meilleures alternatives à l'utilisation de la voiture ont été abordés.

Ombre et confort thermique

Les membres ont souligné que les espaces publics devaient rester utilisables pendant les vagues de chaleur. L'ombre procurée par les arbres, les auvents, les parasols et autres éléments rafraîchissants a été jugée essentielle pour les enfants, les personnes âgées et les personnes fragiles sur le plan de la santé.

L'eau

L'eau a été considérée à la fois comme un élément rafraîchissant et comme un atout pour la qualité des espaces publics. Les participants ont proposé des fontaines, des jeux aquatiques, la renaturation des cours d'eau, une remontée des ruisseaux canalisés à la surface et un accès gratuit à l'eau potable.

Résilience climatique et conception systémique

Plusieurs idées allaient au-delà des interventions individuelles. Les membres ont appelé à l'application des principes de la « ville-éponge », à la logique de l'économie circulaire, à une construction respectueuse du climat et à une planification anticipant les impacts climatiques futurs.

Éducation et communication des citoyens

Les participants ont proposé d'utiliser l'espace public pour sensibiliser au changement climatique par le biais de panneaux, d'informations énergétiques visibles et de moments éducatifs captivants liés à des événements publics.

Gouvernance et protection des espaces publics

Les membres ont établi un lien entre la résilience climatique et les décisions d'urbanisme. Ils ont souligné que les espaces verts et publics existants devaient être protégés avant que de nouvelles constructions ne soient autorisées.

Vivre ensemble et vie sociale

L'espace public résilient au changement climatique a également été considéré comme un espace social. Les membres ont établi un lien entre la végétalisation, les aires de jeux, l'ombre et le confort, d'une part, et la possibilité de rencontrer d'autres personnes et de réduire l'isolement, d'autre part.

TENSIONS ET COMPROMIS

Les discussions ont également mis en évidence plusieurs tensions.

Les membres ont reconnu la différence entre la responsabilité individuelle et le changement systémique. Les citoyens peuvent et doivent adapter leur comportement, mais de nombreux changements significatifs dépendent de l'urbanisme, des infrastructures et des choix politiques.

Les coûts et la faisabilité ont également été abordés. Certaines mesures climatiques nécessitent des investissements importants, tandis que le coût de l'inaction pourrait s'avérer encore plus élevé à long terme.

La réduction du nombre de voitures restait un compromis essentiel. Les participants se sont prononcés en faveur de la récupération d'espaces actuellement occupés par les voitures, mais ont également reconnu que des alternatives telles que les transports en commun, les infrastructures cyclables et les pôles de mobilité devaient être d'avantage disponibles avant que l'accès ne soit restreint.

Le rythme du développement urbain a constitué une autre source de préoccupation. Les membres ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les nouvelles constructions puissent réduire les espaces verts existants si la protection de ces derniers n'est pas intégrée dès le départ dans les décisions d'urbanisme. Il convient donc de privilégier les projets de reconversion de surfaces déjà imperméabilisées par rapport aux nouvelles constructions en zone verte et d'y intégrer des importantes surfaces vertes et bleues.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA SESSION 3

La session 3 a permis d'aboutir à :

- une compréhension commune de la manière dont le changement climatique affecte les espaces publics à Esch ;
- 32 fiches d'idées directrices élaborées par les participants ;
- des groupes thématiques sur la végétalisation, la mobilité, l'ombrage, l'eau, la résilience, l'éducation, la gouvernance, la vie communautaire et les déchets ;
- un ensemble d'idées directrices consolidées pour des espaces publics résilients face au changement climatique.

La session 3 a élargi la vision de l'Assemblée sur l'espace public. Les membres ne se sont plus contentés d'examiner si les espaces sont aujourd'hui agréables, sûrs ou accessibles. Ils se sont également demandé si ces espaces resteront vivables à l'avenir.

Cette session a permis de définir une orientation claire : les espaces publics d'Esch doivent devenir plus verts, plus frais, moins dominés par la voiture, plus riches en eau et plus résilients. Ils doivent aider la ville à s'adapter au changement climatique tout en favorisant la vie sociale.

SESSION 4 — COHABITATION ET VIE EN COMMUNAUTE

La session 4 s'est concentrée sur la dimension sociale de l'espace public. Elle a cherché à déterminer ce qui rend les espaces publics d'Esch inclusifs, sûrs et accueillants — et ce qui empêche certaines personnes de s'y sentir chez elles.

Après que les sessions précédentes eurent examiné l'aménagement urbain et la résilience climatique, cette session a porté l'attention sur l'expérience vécue. Elle a exploré comment différentes personnes perçoivent les mêmes espaces de manière différente en fonction de leur âge, de leurs capacités, de leur situation sociale, de leur origine, de leur genre, du moment de la journée ou de leur histoire personnelle.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Les objectifs de la session 4 étaient les suivants :

- comprendre comment différentes personnes vivent l'espace public à Esch ;
- identifier les facteurs qui favorisent l'inclusion ou l'exclusion ;
- explorer les perceptions de sécurité et d'appartenance ;
- réfléchir à l'accessibilité et aux besoins fondamentaux ;
- formuler des lignes directrices pour des espaces publics inclusifs et accueillants.

PRESENTATION DE LA SESSION

La session a combiné témoignages, échanges et délibérations par jeux de rôle.

La matinée a débuté par une table ronde de témoignages. Les membres ont pu écouter des personnes ayant une expérience directe du travail social, de la vulnérabilité et des obstacles à l'accessibilité à Esch. L'objectif était de rendre plus concrètes des expériences moins visibles liées à l'espace public et d'inviter les membres à écouter avant de débattre.

Cette table ronde a été suivie de discussions de type « World Café », au cours desquelles les membres ont réfléchi aux moments où ils s'étaient sentis les bienvenus ou mal accueillis dans les espaces publics d'Esch, ainsi qu'aux mesures qui rendraient ces espaces plus sûrs et plus inclusifs pour tous.

L'après-midi, les membres ont participé à un jeu de conception d'espaces publics. À partir de profils fictifs de résidents et de scénarios de défis, ils ont exploré les compromis entre différents besoins dans un espace public partagé. Ce jeu a mis en évidence à quel point les usagers vulnérables peuvent facilement être négligés, même lorsque l'intervention part d'une bonne intention.

La session s'est terminée par la rédaction d'idées directrices sous la forme suivante :

Les espaces publics à Esch devraient...

TEMOIGNAGES ET EXPERIENCES VECUES

La table ronde de témoignages a ancré la session dans des expériences réelles. Les membres ont découvert les espaces publics du point de vue de personnes confrontées à des obstacles sociaux, physiques ou institutionnels dans leur vie quotidienne.

Ces témoignages ont permis de mettre en évidence que les espaces publics ne sont pas neutres. Un espace peut être légalement ouvert à tous tout en restant perçu comme inaccessible, dangereux, inconfortable ou exclusif pour certaines personnes.

La discussion a également permis d'élargir la conception de l'espace public. Les participants ont reconnu que l'expérience de la vie publique ne se limite pas aux parcs et aux places. Les magasins, les pharmacies, les cafés, les bâtiments publics et les lieux de services contribuent également à déterminer si les gens se sentent les bienvenus dans la ville.

DISCUSSIONS « WORLD CAFE »

Au cours du World Café, les membres ont échangé autour de trois questions directrices :

- Quand vous êtes-vous senti(e) bienvenu(e) dans un espace public à Esch ?
- Quand vous êtes-vous senti(e) malvenu(e) ou exclu(e) ?
- De quoi un espace public aurait-il besoin pour que chacun puisse s'y sentir en sécurité et bienvenu ?

Les participants ont cité comme exemples positifs les événements culturels, les parcs et les moments de rencontre intergénérationnelle ou interculturelle. Ils ont également évoqué des expériences d'exclusion liées à un mauvais éclairage, à des chemins inaccessibles, au

racisme, au sexisme, à la peur la nuit, à des groupes sociaux fermés et au manque d'équipements de base.

Ces discussions ont montré que l'inclusion ne se résume pas à l'accès physique. Elle concerne également l'ambiance, les comportements, la confiance, la dignité et le sentiment d'appartenance.

JEU DE SCENARIOS

Le jeu de scénarios a demandé aux participants de se mettre à la place de résidents fictifs présentant des besoins et des vulnérabilités différents. Ils devaient ensuite réagir à des scénarios liés à l'espace public, tels que l'agrandissement d'une terrasse, la refonte de bancs publics, les vagues de chaleur, la fermeture de toilettes ou la réglementation du bruit.

Cet exercice a mis en évidence une tendance récurrente : les besoins des personnages les plus vulnérables étaient souvent les plus difficiles à prendre en compte. Une mesure visant à améliorer le confort ou l'ordre pour un groupe pouvait entraîner l'exclusion d'un autre.

Parmi les exemples cités figuraient des bancs conçus de manière hostile pour empêcher de dormir, des installations éphémères bloquant les voies d'accès, ou encore la fermeture de toilettes publiques portant atteinte à la dignité des personnes qui en dépendent.

Ce jeu a aidé les participants à comprendre qu'un espace public inclusif nécessite une conception réfléchie. Si les usagers vulnérables ne sont pas pris en compte dès le départ, ils risquent d'être exclus par défaut.

OBSERVATIONS CLES

Plusieurs observations communes sont ressorties de la session.

Les participants ont reconnu que la sécurité est une question complexe. Un espace peut sembler dangereux parce qu'il est sombre, désert ou mal entretenu. Mais des mesures telles que les caméras ou la présence policière peuvent également donner à certaines personnes le sentiment d'être surveillées ou prises pour cible.

L'accessibilité a été considérée comme un principe fondamental, et non comme un simple complément. Les espaces publics devraient être conçus dès le départ pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les enfants, les familles, les nouveaux arrivants et les personnes en situation de vulnérabilité.

Les membres ont également souligné que les espaces publics devaient favoriser les rencontres au-delà des différences. La diversité d'Esch a été considérée comme une force, mais une force qui nécessite des lieux et des activités où les personnes peuvent réellement se rencontrer.

Les besoins fondamentaux sont apparus comme une condition importante de l'inclusion. Les toilettes publiques, l'ombre, les sièges, les itinéraires accessibles, l'eau potable et les abris ont été abordés non pas comme des détails, mais comme les fondements de la dignité et de la participation.

GROUPES THEMATIQUES

Les résultats de la session 4 ont été regroupés en plusieurs groupes thématiques.

Sécurité et sûreté

Les membres ont appelé à la création d'espaces publics où l'on se sente en sécurité sans pour autant qu'ils soient fermés, stériles ou excessivement contrôlés. L'éclairage, la visibilité, la présence sociale et la possibilité de signaler des nuisances ont été abordés parallèlement aux préoccupations relatives à la surveillance.

Inclusion et accessibilité pour tous

Les membres ont souligné que les espaces devaient être conçus pour s'adapter à différents âges, capacités et situations de vie. Les besoins des personnes les plus souvent négligées doivent être pris en compte dès le début.

Écoute, empathie et responsabilité partagée

Les espaces publics ont été considérés comme des espaces partagés où les conflits ne peuvent pas toujours être évités, mais peuvent être gérés. Les membres ont appelé à une prise de responsabilité tant de la part des habitants que des acteurs municipaux.

Liens sociaux et espaces accueillants

Les participants ont appelé à la création d'espaces permettant à des personnes d'horizons divers de se rencontrer, d'échanger et de se sentir intégrées à la vie communautaire.

Intégration et éducation civique

Les membres ont établi un lien entre l'espace public et l'apprentissage des langues, l'éducation civique et l'intégration, en particulier pour les nouveaux arrivants et les jeunes.

Vivre ensemble et communication

Les activités organisées dans l'espace public devraient faire l'objet d'une meilleure communication et bénéficier d'une plus grande visibilité, y compris au-delà des canaux numériques.

Mobilité et zones sans voiture

La réduction de la présence automobile a été abordée non seulement comme un enjeu environnemental, mais aussi comme une question de sécurité, d'accessibilité et d'inclusion.

Espaces verts, propreté et bien-être

Les participants ont de nouveau établi un lien entre les espaces verts, l'eau, la propreté et le bien-être, s'inscrivant ainsi dans la continuité des sessions 2 et 3.

Logement et besoins sociaux fondamentaux

La question du logement a été soulevée comme un enjeu connexe. Les membres ont reconnu que la précarité du logement affecte la dignité et la capacité à participer à la vie publique, même si cela dépasse le champ d'application principal de l'espace public.

TENSIONS ET COMPROMIS

La session a mis en évidence plusieurs tensions importantes.

La première opposait l'animation à la tranquillité. Les membres souhaitaient des espaces animés, mais aussi des lieux calmes où les habitants puissent se reposer et se sentir à l'aise.

La deuxième opposait sécurité et liberté. Ce qui rassure une personne peut donner à une autre le sentiment d'être surveillée ou exclue.

La troisième opposait l'accessibilité à l'utilisation commerciale ou événementielle. Les terrasses, les festivals ou les installations temporaires peuvent animer un lieu, mais peuvent également entraver la circulation ou réduire l'espace public libre.

La quatrième opposait propreté et ordre aux besoins humains. Les mesures destinées à donner un aspect ordonné aux espaces peuvent parfois exclure des personnes qui comptent sur ces espaces pour se reposer, s'abriter ou préserver leur dignité fondamentale.

Ces tensions ont pris toute leur importance pour les recommandations ultérieures, en particulier celles concernant la sécurité, l'accessibilité, les centres communautaires et les toilettes publiques.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA SESSION 4

La session 4 a abouti à :

- une compréhension commune de la manière dont l'espace public est vécu différemment selon les personnes ;
- 24 fiches d'idées directrices élaborées par les participants ;
- des groupes thématiques sur la sécurité, l'accessibilité, les liens sociaux, la responsabilité partagée, l'intégration, la mobilité, le bien-être et la vulnérabilité liée au logement ;
- un ensemble d'idées directrices pour des espaces publics plus inclusifs et accueillants.

La session 4 a permis à l'Assemblée d'approfondir sa compréhension de l'espace public en s'interrogeant sur les véritables destinataires de cet espace — et sur ceux qui en sont actuellement exclus.

Cette session a montré que l'inclusion n'est pas automatique. Les espaces publics doivent être conçus, gérés et programmés en tenant compte des différents usagers. La sécurité ne doit pas se faire au prix de l'exclusion. L'accessibilité doit être considérée comme un point de départ. Les besoins fondamentaux doivent être reconnus comme faisant partie intégrante de la dignité.

SESSION 5 — GOUVERNANCE + DES IDEES DIRECTRICES AU PROJET DE RECOMMANDATIONS

La 5e session s'est tenue le 9 mai 2026. Elle a débuté avec des introductions et échanges sur une gouvernance participative. et a marqué le passage de la phase d'apprentissage et d'exploration à celle de la finalisation des recommandations. À ce stade, les membres avaient déjà abordé les principaux axes thématiques de l'Assemblée : urbanisme, climat et environnement, coexistence sociale, inclusion, accessibilité, sécurité et participation citoyenne. L'objectif de la 5e session était de synthétiser ce travail accumulé et de commencer à transformer les idées directrices en projets de recommandations concrets pour la ville d'Esch.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Les objectifs de la 5e session étaient les suivants :

- passer en revue les travaux réalisés au cours des sessions précédentes ;
- mener une réflexion sur la participation et la gouvernance à Esch ;
- intégrer des points de vue supplémentaires, notamment ceux des jeunes habitants ;
- organiser les idées directrices en groupes thématiques exploitables ;
- rédiger des recommandations concrètes à l'intention des autorités administratives ;
- s'assurer que les recommandations soient claires, précises et compréhensibles pour une personne n'ayant pas assisté à la réunion.

APERÇU DE LA SESSION

La séance a débuté par une rétrospective du parcours de l'Assemblée jusqu'à présent. Il a été rappelé aux membres que leur travail était progressivement passé des observations aux défis, puis des défis aux idées directrices.

La séance a ensuite abordé la question de la gouvernance. Avec le Zukunftsrot Metzeschmelz, un format participatif établi depuis plusieurs années a présenté ses travaux et son raisonnement. Ensuite, une initiative étudiante et un groupe d'élèves, qui avaient travaillé sur la même question que l'Assemblée citoyenne, ont fait part de leurs recommandations aux membres.

Les membres ont ensuite discuté de la manière dont les citoyens peuvent être impliqués dans l'aménagement des espaces publics et les décisions locales, ainsi que de ce à quoi devrait ressembler une participation significative à Esch au-delà de cette Assemblée.

La deuxième partie de la journée a été consacrée à la rédaction des recommandations. Les membres ont travaillé en groupes thématiques, en s'appuyant sur les idées directrices issues des sessions précédentes. Chaque groupe a traduit ces grandes orientations en propositions plus concrètes.

DE 91 IDEES DIRECTRICES A QUATRE GRANDS AXES

Au cours des sessions 2 à 4, l'Assemblée a produit un vaste ensemble de 91 idées directrices. Celles-ci reflétaient l'ensemble des observations, des discussions et des priorités des membres : mobilité, écologisation, propreté, accessibilité, sécurité, liens sociaux, résilience climatique, participation publique et suivi démocratique.

Avant la 5e session, ces idées directrices ont été regroupées en quatre pôles thématiques :

- **Conception des espaces publics / Urbanisme**
- **Nature et climat**
- **Les personnes et la vie sociale**
- **Gouvernance et vie civique**

Cette étape de regroupement était nécessaire pour rendre le matériel exploitable. De nombreuses idées se chevauchaient, se répétaient dans différentes langues ou abordaient la même préoccupation sous différents angles. L'objectif n'était pas de supprimer des idées, mais de les organiser afin que les membres puissent en tirer des recommandations.

GOVERNANCE ET PARTICIPATION

La session a donné lieu à une réflexion sur la manière dont les habitants et les institutions peuvent collaborer pour façonner la ville.

Les membres ont discuté des formes de participation existantes comme le Zukunftsrot Metzeschmelz et envisageables à Esch, notamment de la manière dont les habitants peuvent être entendus avant que des décisions importantes concernant l'espace public ne soient prises. Ils ont également réfléchi à ce que la Ville devrait faire en contrepartie du temps et des efforts investis par les citoyens au sein de l'Assemblée.

Cette discussion sur la gouvernance était importante car la participation était déjà apparue comme un thème lors de sessions précédentes. Les membres ne souhaitaient pas seulement des espaces publics mieux conçus. Ils souhaitaient également des procédures plus claires, un meilleur suivi et des occasions plus régulières pour les habitants de s'impliquer dans leur conception.

POINTS DE VUE DES ETUDIANTS ET DES JEUNES

La session a également permis de recueillir les points de vue des jeunes habitants. Leurs contributions ont rappelé aux membres que les décisions relatives à l'espace public, à l'adaptation au changement climatique, à la mobilité et au vivre ensemble auront un impact sur les jeunes générations sur le plus long terme.

Les enfants et les jeunes ont fait part de besoins concrets qui faisaient écho à plusieurs thèmes abordés par l'Assemblée : des aires de jeux plus nombreuses et de meilleure qualité, des espaces couverts, des lieux inclusifs pour les enfants en situation de handicap, des endroits confortables où passer du temps, ainsi que des infrastructures plus adaptées aux animaux de compagnie.

Ces contributions ont renforcé la dimension intergénérationnelle des recommandations.

REDACTION DES RECOMMANDATIONS

Dans l'après-midi, les membres ont travaillé en quatre groupes thématiques. Chaque groupe a reçu les idées directrices pertinentes pour son domaine et s'en est servi pour rédiger des recommandations.

La tâche consistait à passer de principes généraux à des propositions concrètes. Les animateurs ont aidé les groupes à formuler des recommandations précises, réalisables et compréhensibles.

Chaque recommandation a été élaborée selon une logique commune :

- Quel est le problème ou le défi ?
- Que devrait faire la Ville ?
- Pourquoi est-ce important ?
- Quelle pourrait être la première étape ?
- Quelles tensions, quels compromis ou quelles limites faut-il prendre en compte ?

Ce format a permis de s'appuyer sur les travaux antérieurs de l'Assemblée tout en rendant les recommandations exploitables pour un examen administratif.

EXAMEN INTERGROUPES

Après la première phase de rédaction, les groupes ont examiné mutuellement leurs travaux. Cet examen a permis d'identifier les formulations ambiguës, les éléments manquants, les chevauchements et les contradictions éventuelles.

L'objectif n'était pas d'affaiblir les recommandations, mais d'améliorer leur clarté et leur cohérence. Les membres pouvaient se demander si une recommandation était compréhensible, si elle reflétait les travaux antérieurs de l'Assemblée et si elle aurait du sens pour une personne extérieure au processus.

Après avoir reçu ces retours, les groupes ont révisé leurs projets et les ont préparés en vue de leur présentation en séance plénière.

PROJETS DE RECOMMANDATIONS ELABORES

À l'issue de la 5e session, l'Assemblée avait élaboré une série de projets de recommandations regroupés en quatre thématiques.

Ces projets de recommandations portaient sur :

- la réduction de la prédominance de la voiture et la refonte de la mobilité centrée sur les personnes ;
- faire des espaces publics des lieux où l'on s'attarde, et non pas seulement des lieux de passage ;
- l'amélioration de la propreté grâce aux infrastructures, à l'éducation et à l'application de la réglementation ;
- la protection et la restauration des espaces verts et aquatiques ;
- la végétalisation des espaces publics et l'intégration de la biodiversité ;
- mettre en place des stratégies d'ombrage et de gestion de l'eau pour s'adapter à la chaleur ;

- utiliser des matériaux durables et circulaires ;
- travailler sur l'accessibilité, la sécurité et les liens sociaux ;
- créer des centres communautaires de quartier ;
- renforcer la participation et assurer un suivi transparent ;
- utiliser l'espace public à des fins civiques, environnementales et d'apprentissage des langues.

Ces recommandations n'étaient pas encore définitives. À ce stade, leur statut était délibérément provisoire. Elles étaient jugées suffisamment abouties pour être transmises à l'administration municipale en vue d'une étude de faisabilité, mais elles relevaient toujours de l'Assemblée et seraient révisées puis soumises au vote lors de la 6e session.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA 5E SESSION

La 5e session a abouti à :

- une structure consolidée comprenant quatre groupes de recommandations thématiques ;
- des projets de recommandations fondés sur les idées directrices issues des sessions précédentes ;
- une première matrice de recommandations en vue d'un examen administratif ;
- une transition claire entre la phase d'exploration et celle de délibération finale.

La 5e session a marqué un tournant dans les travaux de l'Assemblée citoyenne. Jusqu'alors, les membres s'étaient principalement attachés à explorer, à s'informer, à observer et à formuler des idées directrices. Au cours de cette session, ils ont commencé à élaborer les recommandations qui seraient ensuite remises à la Ville.

6E SESSION — DELIBERATION FINALE ET VOTE

La 6e session s'est tenue le 6 juin 2026 et a été consacrée à la délibération finale et au vote.

Après la 5e session, les projets de recommandations avaient été transmis à l'administration municipale pour un examen de faisabilité. La 6e session a permis de relayer ces retours à l'Assemblée. Les membres ont examiné les commentaires de l'administration, clarifié et modifié les recommandations si nécessaire, puis adopté officiellement une par une l'ensemble des recommandations finales par un processus de vote par consentement.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Les objectifs de la 6e session étaient les suivants :

- examiner les retours de l'administration municipale ;
- préciser quelles recommandations pouvaient être retenues telles quelles ;
- modifier les recommandations lorsque la formulation, la portée ou les questions de compétence nécessitaient des précisions ;
- décider de la démarche à suivre concernant les recommandations jugées irréalisables à ce stade ;
- finaliser la formulation des recommandations en vue du vote ;

- adopter les recommandations finales de l'Assemblée par un vote par consentement ;
- préparer la remise publique des recommandations.

APERÇU DE LA SESSION

La session s'est ouverte par un rappel du cheminement qui a conduit l'Assemblée à ce stade. Il a été rappelé aux membres que les projets de recommandations étaient le fruit d'un processus cumulatif : apprentissage partagé, observation sur le terrain, expérience vécue, délibération thématique, idées directrices, regroupement par thèmes et rédaction des recommandations.

Les commentaires de l'administration ont ensuite été présentés. L'objectif était d'aider les membres à comprendre ce qui existe déjà, ce qui semble faisable, ce qui doit être ajusté et où des obstacles juridiques, financiers, techniques ou liés aux compétences pourraient se poser.

La séance s'est articulée autour de trois parties principales :

- examen des commentaires de l'administration ;
- révision et finalisation des recommandations ;
- vote de consentement sur l'ensemble des recommandations finales.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Les projets de recommandations transmis à l'administration étaient organisés en quatre thèmes, douze recommandations générales et quatre-vingts sous-actions.

Les quatre thèmes étaient les suivants :

- **Aménagement de l'espace public / Urbanisme**
- **Nature et climat**
- **Population et vie sociale**
- **Gouvernance et vie civique**

L'administration a examiné chaque sous-action et l'a classée dans l'une des quatre catégories suivantes :

- réalisable telle quelle ;
- réalisable moyennant des ajustements ;
- nécessite des précisions ;
- non réalisable à ce stade.

À première vue, les commentaires ont montré que la plupart des recommandations pouvaient être mises en œuvre, mais que plusieurs d'entre elles nécessitaient une formulation plus précise ou une définition plus claire de leur champ d'application. L'administration a identifié :

- 52 sous-actions comme réalisables telles quelles ;
- 7 sous-actions jugées réalisables moyennant des ajustements ;
- 15 sous-actions nécessitant des précisions ;
- 6 sous-actions jugées non réalisables à ce stade.

Ces retours d'expérience ont aidé l'Assemblée à faire la distinction entre les recommandations pouvant être traitées en priorité, celles nécessitant des modifications, et celles pour lesquelles les membres devaient décider s'il fallait abandonner, fusionner ou conserver une idée malgré les préoccupations administratives.

CARROUSEL DE TRI ET D'EXAMEN

Avant le vote officiel, les membres ont examiné les recommandations dans le cadre d'un processus d'examen structuré.

Les recommandations jugées réalisables telles quelles ont été proposées pour une procédure accélérée. Elles devaient tout de même faire l'objet d'un vote formel, mais ne nécessitaient pas de travail de groupe supplémentaire, sauf si les membres soulevaient des préoccupations.

Les recommandations nécessitant des éclaircissements, des ajustements ou une consolidation ont été intégrées à un « carrousel d'examen ». Les membres se sont rendus à différents postes thématiques, ont examiné les retours administratifs, ajouté des commentaires écrits et proposé des améliorations.

À chaque poste, les membres ont déterminé si une recommandation devait être :

- conservée telle quelle ;
- modifiée ;
- fusionnée ;
- supprimée.

L'objectif de ce « carrousel d'examen » était de s'assurer que chaque membre prenne connaissance de l'ensemble des recommandations avant de voter. Cela a également permis à l'Assemblée d'améliorer la formulation, d'apporter des précisions et de répondre aux préoccupations relatives à la faisabilité sans dénaturer l'esprit des recommandations initiales.

FINALISATION DES RECOMMANDATIONS

À l'issue du cycle d'examen, des groupes thématiques ont passé en revue les commentaires et suggestions recueillis auprès de l'ensemble de l'Assemblée. Ils ont décidé des modifications à intégrer et ont préparé la formulation finale en vue du vote.

Les groupes se sont concentrés sur les modifications visant à améliorer la clarté, la faisabilité ou l'exhaustivité. Lorsque l'administration avait identifié des formulations vagues, les groupes ont proposé des formulations plus précises. En cas de chevauchements, les recommandations pouvaient être regroupées. Lorsque les préoccupations étaient isolées, les groupes étaient encouragés à ne pas affaiblir inutilement une recommandation.

L'objectif était de parvenir à une formulation suffisamment claire pour être soumise au vote et suffisamment forte pour refléter l'intention collective de l'Assemblée.

METHODE DE VOTE PAR CONSENTEMENT

Les recommandations finales ont été adoptées par vote par consentement. Cette méthode a été utilisée pour vérifier si l'Assemblée pouvait soutenir chacune des recommandations dans le cadre de l'ensemble final.

Les membres ont utilisé trois signaux de vote :

Accord

Les membres ont manifesté leur soutien en approuvant la recommandation.

Réserve mineure

Les membres ont signalé une réserve mineure lorsqu'ils pouvaient approuver la recommandation mais souhaitaient qu'une réserve soit consignée.

Objection sérieuse

Les membres se levaient lorsqu'ils avaient une objection sérieuse et ne pouvaient accepter que la recommandation soit incluse dans le paquet final.

Les réserves mineures étaient comptabilisées et consignées. Elles n'empêchaient pas l'adoption. Les objections sérieuses étaient également comptabilisées. Si le nombre d'objections sérieuses dépassait le seuil convenu, la recommandation était retirée.

Le seuil convenu était de 20 % de l'Assemblée. Avec 40 membres, cela signifiait qu'une recommandation serait retirée si plus de 8 membres soulevaient une objection sérieuse.

PROTOCOLE DE VOTE

Chaque recommandation a fait l'objet d'un vote selon la même procédure.

Tout d'abord, la recommandation était lue à haute voix. Les éventuelles modifications de dernière minute apportées au libellé étaient clairement indiquées. Les membres faisaient ensuite un des trois signes de consentement. Le nombre de réserves mineures et d'objections sérieuses était consigné. Le résultat était ensuite annoncé comme « adopté » ou « retiré », selon que le seuil d'objections sérieuses avait été atteint ou non.

Le protocole de vote consignait :

- l'identifiant de la recommandation ;
- le nombre de réserves mineures ;
- le nombre d'objections sérieuses ;
- le résultat.

Cela a rendu le rapport final plus transparent. Les soutiens étaient visibles, les réserves n'étaient pas dissimulées et le résultat de chaque vote pouvait être retracé.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA SESSION 6

La 6e session a abouti à :

- un libellé révisé et finalisé des recommandations ;

- un protocole de vote transparent ;
- l'ensemble des recommandations finalement adoptées par l'Assemblée citoyenne ;
- la prise en compte des préoccupations mineures et des objections sérieuses ;
- la préparation de la remise publique des travaux le 25 juin 2026.

La 6e session a marqué un tournant décisif pour l'Assemblée. Les membres sont passés des projets de recommandations aux décisions collectives définitives.

Cette session a permis de concilier deux formes de légitimité. D'une part, les recommandations ont été évaluées à la lumière des retours de l'administration et des questions de faisabilité. D'autre part, la décision finale est restée entre les mains des membres de l'Assemblée.

Au terme d'un processus d'examen, de révision et de vote par consentement, l'Assemblée a adopté son ensemble final de recommandations. L'étape suivante consistait en la présentation publique et la remise officielle de ces recommandations à la ville d'Esch-sur-Alzette.

7E SESSION — PRESENTATION PUBLIQUE ET REMISE

La 7e session s'est tenue le 25 juin 2026 et a marqué la clôture publique de l'Assemblée citoyenne. Son objectif était de présenter les résultats du processus, de saluer le travail des membres de l'Assemblée et de remettre officiellement les recommandations finales à la ville d'Esch-sur-Alzette.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Les objectifs de la 7e session étaient les suivants :

- présenter au public le processus et les recommandations de l'Assemblée ;
- donner aux membres de l'Assemblée un rôle visible dans la présentation de leur travail ;
- remettre officiellement les recommandations au maire et aux représentants de la ville ;
- préciser les prochaines étapes en matière d'examen et de suivi par la municipalité ;
- clôturer le mandat de l'Assemblée.

APERÇU DE LA SEANCE

La séance a été conçue comme un événement public de remise des recommandations. Elle comprenait une brève présentation du parcours de l'Assemblée, la présentation des recommandations finales par thème, une remise officielle du rapport et une discussion sur les prochaines étapes.

Le moment fort de la soirée a été la remise des recommandations à la Ville. Cet événement a marqué le passage de la délibération citoyenne à l'examen municipal.

La discussion sur le suivi a constitué un volet important de l'événement. Tout au long du processus, les membres de l'Assemblée avaient insisté sur le fait que la participation devait

déboucher sur des réponses transparentes et des prochaines étapes concrètes. La remise des recommandations a donc créé un moment public de responsabilisation : la Ville a reçu les recommandations et était censée les examiner et communiquer la manière dont elles seraient suivies.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA 7E SESSION

La 7e session a donné lieu à :

- la présentation publique des travaux de l'Assemblée ;
- la remise officielle des recommandations ;
- la reconnaissance publique de la contribution des membres ;
- la clôture officielle du mandat de l'Assemblée.

La 7e session a clôturé la phase délibérative de l'Assemblée citoyenne. Les recommandations sont passées de l'Assemblée à la sphère publique et institutionnelle. La responsabilité incombe désormais à la Ville.



Partie 5

LES RECOMMANDATIONS FINALES



DES IDEES AUX RECOMMANDATIONS

Les recommandations finales de l'Assemblée citoyenne sont le fruit d'un processus cumulatif. Elles n'ont pas été rédigées en une seule session et ne reposent pas sur des opinions isolées. Elles ont émergé progressivement des apprentissages partagés de l'Assemblée, des observations sur le terrain, des expériences vécues, des discussions, des idées directrices, des retours d'information de l'administration et des délibérations finales.

Ce chapitre explique comment l'Assemblée est passée des premières observations aux recommandations finales.

UN PROCESSUS DELIBERATIF CUMULATIF

L'Assemblée a suivi une structure progressive. Chaque session a donné lieu à des résultats qui ont été consignés et repris lors des sessions suivantes.

- La session 1 a posé les fondements sociaux et procéduraux. Les membres se sont mis d'accord sur des règles, des valeurs et des attentes communes.
- Les sessions 2, 3 et 4 ont donné lieu à des réflexions thématiques et à des idées directrices sur l'urbanisme, la résilience climatique, la coexistence sociale, l'accessibilité, la sécurité et l'inclusion.
- La session 5 a abordé la thématique de la gouvernance et a transformé les éléments accumulés en projets de recommandations.
- La session 6 a examiné les projets de recommandations, intégré les retours des services administratifs et adopté l'ensemble final par un vote par consentement.

Cette structure a permis de garantir que les recommandations s'inscrivaient dans l'ensemble du processus, plutôt que d'être le fruit d'une seule discussion ou d'un seul groupe de travail.

DES OBSERVATIONS AUX DEFIS

La première étape de fond a consisté en une phase d'observation. Les membres ont été invités à examiner attentivement la ville et leurs propres expériences quotidiennes de l'espace public. Lors de la session 2, cela s'est traduit par une visite guidée sur le terrain. Les membres ont observé des rues, des places, des cours et des espaces publics spécifiques. Ils ont identifié ce qui fonctionnait, ce qui ne fonctionnait pas, qui était présent, qui manquait à l'appel et ce qui rendait ces espaces accueillants ou inconfortables.

Au cours des séances suivantes, l'observation a également porté sur les expériences vécues, les témoignages, les exercices de mise en situation et la cartographie climatique. On a demandé aux membres non seulement ce qu'ils préféreraient, mais aussi ce qu'ils avaient remarqué, ce qu'ils avaient vécu et ce dont les différents groupes pourraient avoir besoin.

Ces observations ont ensuite été traduites en défis. Les participants ont identifié des problèmes récurrents tels que la prédominance de la voiture, le manque d'espaces verts, la mauvaise accessibilité, l'insuffisance des équipements, les problèmes de propreté, le manque d'ombre, le sentiment d'insécurité, la communication défailante et l'exclusion des usagers vulnérables.

DES DEFIS AUX IDEES DIRECTRICES

L'étape suivante a consisté à formuler des idées directrices.

Les idées directrices ont été rédigées sous forme de déclarations d'orientation générales, généralement selon le format suivant :

Les espaces publics à Esch devraient...

Ce format a aidé les membres à relier chaque idée à une justification. Il les a encouragés à aller au-delà de simples souhaits et à expliquer pourquoi un changement était important.

Au cours des sessions thématiques, l'Assemblée a produit un vaste ensemble de 91 idées directrices. Celles-ci reflétaient l'ensemble des enjeux que les membres avaient observés, discutés et classés par ordre de priorité.

Ces idées directrices ne constituaient pas encore des recommandations définitives. Elles représentaient la matière première démocratique du processus : un compte rendu de ce que les membres jugeaient important à l'issue de leur apprentissage, de leurs discussions et de leurs délibérations.

REGROUPEMENT EN POLES THEMATIQUES

Avant la rédaction des recommandations, les 91 idées directrices ont été regroupées en quatre groupes thématiques :

- **Aménagement de l'espace public / Urbanisme**
- **Nature et climat**
- **Les personnes et la vie sociale**
- **Gouvernance et vie civique**

Cette étape était nécessaire car de nombreuses idées se recoupaient, se répétaient dans différentes langues ou abordaient la même préoccupation sous des angles légèrement différents.

Le regroupement n'avait pas pour but d'éliminer des idées, mais de rendre le matériel exploitable. Les idées similaires ont été regroupées, les contradictions ont été conservées lorsque cela s'avérait pertinent, et le matériel a été organisé de manière à ce que les membres puissent en tirer des recommandations.

Les 91 idées directrices ont ensuite été traduites en un ensemble plus ciblé de 30 idées de rédaction. Celles-ci ont constitué la base de travail de la 5e session.

REDACTION DES RECOMMANDATIONS

Au cours de la 5e session, les membres ont travaillé en groupes thématiques et ont commencé à transformer les idées directrices en projets de recommandations.

Ce travail de rédaction a amené les membres à être plus concrets. Chaque recommandation devait expliquer :

- quel problème elle traitait ;
- ce que la Ville devait faire ;
- pourquoi cette mesure était importante ;
- quelle pourrait être la première étape ;
- quelles tensions ou quels compromis devaient être pris en compte.

Ce format a permis de rendre les recommandations exploitables pour un examen administratif. Il a également incité les groupes à formuler leurs propositions de manière compréhensible pour une personne n'ayant pas participé aux discussions.

La session 5 a abouti à une série de projets de recommandations organisés en recommandations générales et en sous-actions.

EXAMEN DE LA FAISABILITE ADMINISTRATIVE

À l'issue de la 5e session, les projets de recommandations ont été transmis à l'administration municipale pour un examen de faisabilité.

L'objectif de cette étape était d'informer l'Assemblée avant le vote final. Il a été demandé à l'administration de préciser :

- ce qui existe déjà ;
- ce qui est réalisable tel quel ;
- ce qui pourrait être réalisable moyennant des ajustements ;
- ce qui nécessite des précisions ;
- ce qui n'est pas réalisable à l'heure actuelle ;
- quelles sont les contraintes juridiques, techniques, financières ou liées aux compétences qui pourraient s'appliquer.

Ces retours d'information ont aidé les membres à comprendre comment les recommandations pourraient être mises en œuvre, où la formulation devait être clarifiée et dans quels cas une recommandation dépendait d'acteurs extérieurs à la Ville.

L'examen de faisabilité ne constituait pas un droit de veto. Il s'agissait d'une étape d'information. L'Assemblée restait chargée de décider ce qu'il convenait d'adopter, de modifier, de fusionner ou de supprimer.

REVISION ET DELIBERATION FINALE

Au cours de la 6e session, les membres ont examiné les retours d'information de l'administration et révisé les recommandations.

Le travail s'est concentré sur l'amélioration de la clarté, de la faisabilité et de la cohérence, tout en préservant l'intention de l'Assemblée. Les recommandations qui étaient déjà réalisables ont pu être mises en œuvre rapidement. Celles qui manquaient de clarté ou qui n'étaient réalisables qu'après ajustements ont été réexaminées et modifiées. Les recommandations jugées irréalisables à ce stade ont fait l'objet d'une discussion afin que les membres puissent décider de les abandonner, de les fusionner ou de conserver la préoccupation sous-jacente sous une autre forme.

Cette phase de révision était importante car elle permettait de concilier les aspirations des citoyens et la réalité administrative sans faire de la faisabilité le seul critère de légitimité.

VOTE DE CONSENTEMENT

La dernière étape consistait en un vote par consentement.

Chaque recommandation a été présentée à l'Assemblée et soumise à un vote selon trois options possibles : accord, réserve mineure ou objection sérieuse. Les réserves mineures ont été consignées mais n'ont pas empêché l'adoption. Les objections sérieuses ont été comptabilisées par rapport à un seuil convenu.

Cette méthode a permis à l'Assemblée de consigner à la fois les soutiens et les réserves. Elle a également permis de déterminer si une recommandation pouvait être retenue par le groupe dans le cadre de l'ensemble final.

Le protocole de vote a permis de consigner la formulation finale, le nombre de réserves mineures, le nombre d'objections sérieuses et le résultat pour chaque recommandation.

POURQUOI CE PROCESSUS EST-IL IMPORTANT ?

Le parcours menant des idées aux recommandations est essentiel pour comprendre la valeur démocratique de l'Assemblée.

Les recommandations n'ont pas simplement été recueillies. Elles ont été élaborées. Les membres se sont renseignés auprès d'experts, ont observé la ville ensemble, ont écouté des témoignages de vie, ont discuté des tensions, ont formulé des idées directrices, ont rédigé des propositions, ont examiné les retours d'expérience et ont pris des décisions finales de manière collective.

C'est ce processus qui confère leur légitimité aux recommandations. Elles constituent le point d'aboutissement d'un parcours délibératif structuré : de l'observation à la remise en question, de la remise en question à l'idée directrice, de l'idée directrice à la recommandation, et de la recommandation à l'adoption collective.

RECOMMANDATIONS FINALES

A. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC / URBANISME

A1 — REPRENDRE L'ESPACE AUX VOITURES ET REPENSER LA MOBILITE AUTOUR DES PERSONNES

Idée directrice associée : les espaces publics d'Esch doivent être soustraits à la voiture et repensés pour les personnes.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande à la Ville d'Esch de réduire la place prépondérante de la voiture dans le centre-ville et de repenser la mobilité en privilégiant les personnes, en particulier les piétons, les cyclistes, les riverains, les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Conformément au vote final, la Ville devrait soutenir activement et faire avancer les projets existants visant la création d'un pôle de stationnement périphérique à long terme, directement relié au centre-ville par des navettes fréquentes. La Ville devrait également collaborer activement avec les autorités nationales et les exploitants de parkings privés, y compris les grands employeurs et les enseignes de distribution, afin d'étendre le réseau public de recharge, de plaider en faveur de politiques nationales alignées sur l'Agenda 2030 et d'étudier la possibilité de convertir les parkings municipaux réservés au personnel en parkings à usage public. Parallèlement, la Ville devrait améliorer les infrastructures cyclables en rendant les itinéraires plus sûrs, plus clairs et plus continus. Cela implique notamment de séparer physiquement les pistes cyclables de la circulation automobile lorsque cela est possible, d'utiliser des couleurs de revêtement distinctes pour différencier les pistes cyclables des voies piétonnes, de créer une carte accessible au public du réseau complet, de remédier aux points noirs spécifiques où les pistes sont obstruées ou s'interrompent brusquement, comme à la Mësserstrooss, et de créer des zones d'attente dédiées aux cyclistes aux principaux carrefours. Le réseau de vélos en libre-service devrait être étendu sur la base d'une analyse formelle de la demande intégrant les retours d'expérience directs des usagers, et l'expérience utilisateur devrait être améliorée grâce à une application mobile plus performante et à un entretien renforcé des vélos, en particulier des pneus. Lorsque certaines routes à double sens sont transformées en routes à sens unique afin de créer de l'espace pour des pistes cyclables protégées, cette mesure devrait s'accompagner de mesures de modération du trafic, notamment des limitations de vitesse à 30 km/h et des modifications physiques de l'aménagement telles que le rétrécissement des voies ou l'installation de dos d'âne. L'Assemblée recommande également que la Ville étudie les endroits où des zones réservées aux piétons peuvent être étendues ou nouvellement créées.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
A1.1 (A1.1+A1.2+A1.4+A1.5)	L'assemblée citoyenne recommande à la municipalité de soutenir activement et de faire avancer les projets existants visant la création d'un pôle de stationnement périphérique de	27	1	0

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
A1.3	longue durée, directement relié au centre-ville par des navettes fréquentes. La municipalité devrait collaborer activement avec les autorités nationales et les exploitants privés de parkings (y compris les grands employeurs et les enseignes de distribution) afin d'étendre le réseau public de bornes de recharge. Cela implique notamment de plaider en faveur de politiques nationales alignées sur l'Agenda 2030 et d'étudier la possibilité de convertir les parkings réservés au personnel appartenant à la municipalité en parkings à usage public.	26	2	0
A1.6	Améliorer les infrastructures cyclables en mettant l'accent sur : 1) La sécurité : séparer physiquement les pistes cyclables de la circulation automobile dans la mesure du possible. 2) Clarté : utiliser des couleurs de peinture distinctes pour différencier les pistes cyclables des chemins piétonniers et créer une carte accessible au public du réseau complet. 3) Continuité : remédier aux points noirs spécifiques où les pistes sont obstruées ou s'interrompent brusquement (par exemple, Mësserstrooss) et créer des zones d'attente dédiées aux cyclistes aux principaux carrefours.	24	4	0
A1.7	Développer le réseau de vélos en libre-service sur la base d'une analyse formelle de la demande intégrant les retours d'expérience directs des utilisateurs. Par ailleurs, améliorer l'expérience utilisateur en modernisant l'application mobile et en garantissant la qualité et l'entretien des vélos, en particulier des pneus.	25	2	1
A1.8	Poursuivre la conversion de certaines routes à double sens en routes à sens unique afin de créer de l'espace pour des pistes cyclables protégées, tout en atténuant l'augmentation de la vitesse des véhicules grâce à la mise en œuvre d'une combinaison de mesures de modération du trafic. Cela devrait inclure à la fois la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h et des modifications physiques de l'aménagement routier, telles	24	4	0

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
	que le rétrécissement des voies réservées aux voitures ou l'installation de dos d'âne.			
A1.9	Étudier les endroits où des zones réservées aux piétons peuvent être étendues ou nouvellement créées.	26	1	1

Pourquoi est-ce important ? La circulation automobile occupe actuellement une grande partie de l'espace public et contribue au bruit, à la pollution atmosphérique et au sentiment de danger. Réduire la prédominance de la voiture améliorerait la qualité des espaces publics et rendrait la ville plus agréable pour les piétons, les cyclistes et les résidents. La formulation finale reconnaît également que plusieurs aspects de la mobilité dépendent des autorités nationales, des opérateurs privés et des plans existants, et nécessitent donc un plaidoyer actif de la part de la municipalité plutôt qu'une action menée par la ville seule.

Première étape : s'appuyer sur la base de connaissances existante en matière de mobilité et de stationnement pour concentrer le suivi immédiat sur la liaison avec les pôles de stationnement périphériques, les lacunes en matière de priorités cyclables et le potentiel de piétonisation. Commander une analyse de la demande des usagers avant d'étendre le système de vélos en libre-service, et identifier les points noirs cyclables concrets à traiter en priorité.

Tensions et compromis : la réduction du nombre de voitures doit être mise en œuvre de manière progressive et réfléchie. Les alternatives doivent être crédibles avant que l'accès ne soit restreint. Les résidents, les livraisons, les services d'urgence, les personnes à mobilité réduite et les commerces locaux doivent pouvoir continuer à fonctionner normalement. Le tableau de vote final ne traite plus la limite de stationnement proposée de 10 à 12 heures comme une mesure faisant l'objet d'un vote distinct ; cela ne doit donc pas être présenté comme un élément adopté, sauf confirmation par ailleurs.

A2 — FAIRE DES ESPACES PUBLICS DES LIEUX OU L'ON S'ATTARDE, ET PAS SEULEMENT DES LIEUX DE PASSAGE

Idée directrice associée : les espaces publics d'Esch devraient être aménagés de manière à ce que les personnes de tous âges aient des raisons de s'y attarder et de les utiliser.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande que la Ville dote les espaces publics de davantage d'aménagements incitant les personnes à s'y attarder, à s'y rencontrer et à les utiliser au quotidien. Ces aménagements devraient inclure des bancs, des sièges ombragés, des abris, des points de repos, des aires de jeux, des équipements de loisirs, des tables d'échecs, des tables de ping-pong, des fontaines à eau, des éléments aquatiques, de petits dispositifs rafraîchissants, de la végétation et d'autres infrastructures simples rendant l'espace public plus confortable et plus attrayant. La végétalisation devrait être concrétisée par la plantation d'arbres d'ombrage, de pelouses et de parterres de fleurs, ainsi que par des jardins verticaux ou horizontaux lorsque l'espace au sol est limité, et par des initiatives

communautaires telles que des jardinières parrainées par les habitants. L'Assemblée recommande également d'ajouter des bancs et des solutions d'ombrage, telles que des parasols, dans les endroits qui en manquent manifestement, notamment le long du boulevard Aloyse Meyer. Les espaces publics devraient également pouvoir accueillir des activités culturelles accessibles à tous : la Ville devrait désigner des espaces publics spécifiques comme zones de représentation pour la musique de rue, les formats de scène ouverte ou des événements comparables. Ces espaces, et les événements publics de manière plus générale, devraient être conçus en accordant la priorité à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
A2.1	Installer des bancs, des sièges à l'ombre, des abris et des aires de repos dans certains espaces publics.	27	1	0
A2.2	Installer des aires de jeux, des équipements de loisirs, des tables d'échecs, des tables de ping-pong ou des infrastructures d'activités similaires facilement accessibles.	26	2	0
A2.3	Installez des fontaines à eau, des éléments aquatiques ou de petits dispositifs rafraîchissants là où cela s'avère approprié.	25	3	0
A2.4	Accroître la présence de verdure dans les espaces publics en plantant davantage d'arbres d'ombrage, en ajoutant de la pelouse et des parterres de fleurs, et en explorant des solutions telles que les jardins verticaux ou horizontaux lorsque l'espace au sol est limité. Soutenez cette démarche par des initiatives communautaires telles que des jardinières parrainées par les résidents.	25	3	0
A2.5	Désigner des espaces publics spécifiques comme « zones de spectacle » pour des activités telles que la musique de rue ou des événements. Veiller à ce que ces zones, ainsi que tous les événements publics, soient conçues en accordant la priorité à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.	26	2	0

Pourquoi est-ce important ? De nombreux espaces publics sont perçus comme des zones de passage plutôt que comme des lieux où s'attarder. De meilleurs aménagements incitent des personnes d'âges, de cultures et d'horizons différents à se rencontrer. Ils peuvent également favoriser les activités en plein air et améliorer l'image d'Esch. Les contributions des enfants lors de la session 5 ont clairement fait écho à ce besoin : ils ont réclamé davantage d'aires de jeux de meilleure qualité, des espaces couverts, des hamacs, des espaces inclusifs

pour les enfants en situation de handicap et des infrastructures plus adaptées aux animaux de compagnie.

Première étape : sélectionner un petit nombre d'espaces publics prioritaires, notamment ceux qui manquent visiblement d'ombre ou de sièges, et évaluer quels aménagements amélioreraient le plus leur utilisation au quotidien. Cela devrait inclure l'identification d'éventuelles zones de spectacle et la vérification de leur accessibilité dès le départ.

Tensions et compromis : l'animation et le calme sont tous deux importants. Certains équipements et zones de spectacle peuvent accroître l'activité ou le bruit, tandis que d'autres habitants peuvent souhaiter des espaces plus calmes. Il faut anticiper les questions d'entretien, les risques de vandalisme, l'accessibilité et une répartition équitable entre les quartiers.

A3 — AMELIORER LA PROPRETE GRACE A DE MEILLEURES INFRASTRUCTURES, A LA SENSIBILISATION ET A L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

Idée directrice associée : les espaces publics d'Esch doivent être propres et exempts de déchets grâce à des infrastructures adéquates.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande à la Ville de renforcer la propreté des espaces publics grâce à une combinaison d'infrastructures, d'outils de signalement, de sensibilisation et de contrôle. La Ville devrait augmenter le nombre et la visibilité des poubelles dans les espaces très fréquentés, multiplier les poubelles pour déjections canines et les distributeurs de sacs pour chiens, et installer davantage de cendriers dans les zones publiques très fréquentées telles que les arrêts de bus et les parcs. Les cendriers devraient être vidés plus fréquemment, placés à l'écart des zones interdites telles que les aires de jeux, et ne pas être fixés directement aux bancs. L'Assemblée recommande également de promouvoir l'application municipale existante comme outil de signalement des poubelles publiques débordantes. Les signalements devraient servir à établir un calendrier de nettoyage adapté à la demande et à identifier les points noirs où des poubelles de plus grande capacité ou des vidages plus fréquents sont nécessaires. Des campagnes de sensibilisation, notamment dans les écoles primaires, devraient encourager la responsabilité partagée pour le maintien de la propreté de la ville. En cas d'infractions répétées ou graves en matière de déchets, la Ville devrait plaider au niveau national en faveur de compétences de contrôle renforcées pour les agents municipaux. Parallèlement, la Ville devrait revoir sa politique en matière de déchets afin de faciliter leur élimination correcte, par exemple en augmentant les collectes gratuites ou en testant des systèmes de poubelles collectives.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
A3.1	Augmenter le nombre et la visibilité des poubelles dans les espaces publics très fréquentés.	27	1	0
A3.2	Augmenter le nombre de cendriers dans les lieux publics très fréquentés (par exemple, les arrêts de bus, les parcs), en	27	0	1

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
	veillant à ce qu'ils soient vidés plus fréquemment. Leur emplacement doit éviter les zones interdites (aires de jeux) et ils ne doivent pas être fixés directement aux bancs.			
A3.3	Augmenter le nombre de poubelles destinées aux déjections canines, de distributeurs de sacs pour chiens et d'infrastructures liées à la propreté des espaces canins.	25	3	0
A3.4	Promouvoir l'application municipale existante permettant aux citoyens de signaler les poubelles publiques débordantes. Utiliser ces données pour établir un calendrier de nettoyage adapté à la demande et identifier les zones sensibles nécessitant des poubelles de plus grande capacité ou un vidage plus fréquent.	28	0	0
A3.5	Lancer des campagnes de sensibilisation, notamment dans les écoles primaires.	27	1	0
A3.6	Mener des actions de plaidoyer au niveau national afin d'élargir les compétences des agents municipaux pour leur permettre de sanctionner directement les infractions en matière de déchets. Parallèlement, revoir la politique de gestion des déchets afin d'encourager une élimination correcte (par exemple, en augmentant le nombre de collectes gratuites ou en testant des systèmes de bacs collectifs).	27	1	0

Pourquoi est-ce important ? Les espaces publics ne peuvent pas être propres si les infrastructures nécessaires font défaut, sont mal situées ou insuffisamment entretenues. La propreté contribue directement au bien-être des habitants et à l'image d'Esch. La formulation finale met également l'accent non plus uniquement sur les sanctions, mais sur une combinaison d'infrastructures pratiques, de signalement par les citoyens, de sensibilisation et d'application équitable de la réglementation.

Première étape : lancer une campagne de propreté visible et l'associer à un examen immédiat des points sensibles en matière de poubelles, de cendriers et d'infrastructures de ramassage des déjections canines. Promouvoir l'application municipale permettant de signaler les poubelles débordantes et utiliser les données recueillies pour ajuster les plannings de nettoyage.

Tensions et compromis : davantage d'infrastructures implique davantage d'entretien. L'application de la réglementation doit être équitable, visible et juridiquement solide. Les agents municipaux disposent actuellement de pouvoirs limités ; certains aspects nécessitent donc un plaidoyer au niveau national. Il convient de faciliter l'élimination correcte des déchets avant d'intensifier les contrôles.

B. NATURE ET CLIMAT

B1 — PROTÉGER ET RESTAURER LES ESPACES VERTS ET BLEUS EXISTANTS

Idée directrice associée : les espaces publics d'Esch doivent être conçus dès le départ pour être verts et respectueux du climat, y compris lors de la planification de nouvelles constructions.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande à la Ville de créer, de protéger, d'entretenir correctement et de restaurer les espaces verts et bleus. La Ville devrait recenser les espaces verts et bleus existants, y compris les zones protégées, vulnérables et susceptibles d'être restaurées. Elle devrait également renforcer la création et l'entretien adéquat des espaces verts publics, à l'instar de la Brühlplatz et de la Stalingradplatz, cités en exemple au cours du processus. La restauration devrait se concentrer sur les espaces verts et bleus qui ont été dégradés, perdus, affaiblis ou déconnectés. L'entretien étant soumis à des contraintes budgétaires et de personnel, l'Assemblée recommande la mise en place de programmes structurés et complémentaires d'engagement citoyen, tels que des projets de guides de quartier, des initiatives de parrainage d'arbres et des partenariats avec des organisations sociales. Ces mesures devraient venir en soutien, et non se substituer, à la responsabilité de la Ville en matière d'entretien des espaces verts publics.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
B1.1	Cartographier les espaces verts et bleus existants, y compris les zones protégées, vulnérables et pouvant faire l'objet d'une restauration.	27	1	0
B1.2+B1.4+B1.5	La municipalité doit intensifier la création et l'entretien adéquat des espaces verts publics (par exemple, Brühlplatz, Stalingradplatz). Pour compléter ces efforts, la ville doit mettre en place des programmes structurés de participation citoyenne, tels que la création de « projets phares » pour les quartiers (par exemple, « adoptez un arbre ») et l'exploration de partenariats avec des organisations sociales.	25	3	0
B1.3	Restaurer les espaces verts et bleus dégradés ou perdus.	26	2	0

Pourquoi est-ce important ? Les participants ont souligné que les espaces verts et bleus constituent une infrastructure urbaine essentielle, et non une simple décoration. Ils rafraîchissent la ville, améliorent le bien-être, favorisent la biodiversité et rendent les espaces publics plus agréables et plus fonctionnels. Une fois qu'un espace vert est perdu ou négligé, il est difficile et coûteux de le restaurer.

Première étape : créer ou mettre à jour une carte des espaces verts et bleus existants et l'utiliser pour identifier les zones prioritaires en matière de protection, de restauration, d'amélioration de l'entretien et de projets pilotes d'engagement citoyen.

Tensions et compromis : cette recommandation peut entrer en conflit avec les pressions liées au développement, les besoins en logements, la propriété foncière, l'utilisation des parcs pour des événements et les capacités municipales. L'engagement citoyen peut aider, mais il ne doit pas se substituer à des effectifs et à des budgets municipaux adéquats.

B2 — DES ESPACES PUBLICS VERTS A TOUTES LES ECHELLES ET INTEGRANT LA BIODIVERSITE

Idee directrice associée : les espaces publics d'Esch devraient être verdis de manière globale et permanente, en mettant particulièrement l'accent sur les écoles, la biodiversité et les plantations respectueuses du climat.

Recommandation : L'Assemblée des citoyens recommande à la Ville de donner la priorité à des cours d'école plus verts et d'intégrer la biodiversité dans les espaces publics lorsque cela est approprié.

Les espaces verts existants ne bénéficiant pas toujours d'un entretien adéquat en raison de contraintes budgétaires et de manque de personnel, l'Assemblée recommande à la Ville de compléter sa responsabilité principale en matière d'entretien par des moyens supplémentaires : recourir au marché de l'emploi secondaire, notamment aux placements de l'ADEM et aux étudiants, et créer des possibilités structurées permettant aux habitants de consacrer bénévolement un nombre défini d'heures à des projets spécifiques de verdissement et d'entretien.

Pour toutes les nouvelles écoles, le verdissement et l'énergie solaire devraient être intégrés dès la phase de conception. Pour les écoles existantes, l'administration devrait mener une évaluation et mettre en œuvre un plan par étapes sur cinq à dix ans afin que toutes les écoles bénéficient progressivement d'espaces extérieurs plus verts, mieux adaptés au climat et multifonctionnels. Cette approche devrait également présenter une valeur pédagogique en impliquant activement les élèves. La Ville devrait soutenir la biodiversité urbaine en créant, le cas échéant, des espaces destinés aux insectes, aux oiseaux, à la faune aquatique et à d'autres espèces. L'Assemblée recommande également de remplacer les jardins municipaux en gravier, ou « Schottergäert », par des plantations vivantes.

La Ville devrait recenser les points noirs en matière de dépôts sauvages de déchets — notamment des lieux tels que la rue Victor Hugo et la place Stalingrad — et mettre en œuvre une réponse multidimensionnelle qui tienne compte des causes complexes du problème, notamment la surpopulation des logements et le manque de poubelles. Les mesures devraient inclure l'augmentation de la fréquence de collecte, le renforcement des contrôles et des amendes, ainsi que la clarification des obligations des propriétaires, y compris ceux proposant des locations de type Airbnb, en matière de gestion des déchets.

ID	Sous-mesure	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
B2.1	Les espaces verts existants ne bénéficient pas toujours d'un entretien adéquat en raison des contraintes budgétaires et de manque de personnel de la ville. Bien que nous estimions que la ville devrait donner la priorité à cette mission essentielle et lui allouer le budget nécessaire, nous recommandons également des mesures complémentaires : faire appel au marché de l'emploi secondaire (ADEM, étudiants), créer des opportunités structurées d'engagement citoyen, telles que des programmes d'« adoption d'un arbre », et proposer aux habitants de consacrer un certain nombre d'heures de bénévolat à des projets spécifiques de végétalisation et d'entretien.	26	2	0
B2.2	Donner la priorité à des cours d'école plus vertes.	28	0	0
B2.3	Pour les nouvelles écoles, intégrer des abris multifonctionnels (protection contre le soleil et la pluie, toitures végétalisées, panneaux solaires) dès la phase de conception. Pour les écoles existantes, nous suggérons un plan d'amélioration progressive sur les 5 à 10 prochaines années afin de les mettre au niveau des écoles nouvellement construites, avec un plan d'action immédiat visant à respecter une norme minimale définie qui constitue à la fois une amélioration et un objectif réaliste compte tenu des contraintes budgétaires actuelles. Nous recommandons de considérer ces améliorations comme comportant des avantages pédagogiques, en les présentant non seulement comme une amélioration environnementale, mais aussi comme une opportunité éducative pour les élèves.	26	2	0
B2.4	Soutenir la biodiversité urbaine en créant, le cas échéant, des espaces destinés aux insectes, aux oiseaux, à la faune aquatique et à d'autres espèces animales.	28	0	0
B2.5	Remplacer les jardins municipaux en gravier ou « Schottergäert » par des plantations vivantes.	25	2	0
B2.6	Identifier les points noirs en matière de dépôt sauvage de déchets (par exemple, rue Victor Hugo, place Stalingrad) et mettre en œuvre une stratégie à plusieurs volets qui tienne compte des causes complexes du problème (surpeuplement des logements, manque de poubelles). Les mesures devraient inclure : l'augmentation de la fréquence de collecte, le renforcement des contrôles assortis d'amendes et la clarification des obligations des propriétaires (y compris pour	25	2	0

ID	Sous-mesure	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
	les locations de type Airbnb) en matière de gestion des déchets.			
B2.7	Installer des bancs et des dispositifs d'ombrage (par exemple, des parasols) dans les espaces publics, en ciblant les zones qui en manquent manifestement, comme le long du boulevard Aloyse Meyer	27	0	0

Pourquoi c'est important : les espaces verts constituent une infrastructure fonctionnelle. Ils rafraîchissent la ville, améliorent la qualité de l'air, favorisent la biodiversité et rendent la vie sociale possible. Les écoles constituent un point de départ particulièrement important, car les enfants sont directement confrontés à la chaleur, au manque d'ombre et à une mauvaise conception des espaces extérieurs, et parce que la végétalisation peut s'inscrire dans l'apprentissage quotidien de l'environnement. Les dépôts sauvages de déchets sapent les efforts de végétalisation et nécessitent une réponse qui s'attaque à la fois aux causes infrastructurelles et sociales.

Première étape : Évaluer les cours d'école et identifier un ou plusieurs sites pilotes où le verdissement, l'énergie solaire, l'ombrage et la biodiversité peuvent être combinés. Parallèlement, recenser les jardins municipaux en gravier pouvant être remplacés par des plantations vivantes, et cartographier les principaux points noirs de dépôt sauvage de déchets afin d'élaborer une réponse ciblée.

Tensions et compromis : les plantations favorisant la biodiversité ou plus sauvages peuvent être perçues à tort comme un signe de négligence. Elles nécessitent une signalisation claire, un entretien régulier et une communication adéquate. L'énergie solaire, l'ombrage, la végétalisation et le fonctionnement des établissements scolaires doivent être planifiés conjointement. Les écoles existantes pourraient nécessiter des rénovations par étapes en raison de contraintes budgétaires et de construction. La lutte contre le dépôt sauvage de déchets nécessite une coordination entre les services de propreté, du logement et les services sociaux.

B3 — ÉLABORER UNE STRATEGIE MUNICIPALE D'OMBRAGE ET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POUR L'ADAPTATION A LA CHALEUR

Idée directrice associée : Les espaces publics d'Esch doivent être ombragés et riches en eau afin de rester agréables et accessibles à tous, en particulier lors des vagues de chaleur.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande que la Ville élabore une stratégie d'ombrage et d'eau à l'échelle de la ville pour les espaces publics. Cette stratégie devrait inclure une carte de vulnérabilité à la chaleur, davantage d'arbres et de plantes adaptées au climat, des concepts d'ombrage pour les espaces publics, des fontaines à eau dans les quartiers, ainsi que des aires de jeux aquatiques ou des fontaines lorsque cela est approprié. Les aménagements aquatiques doivent être conçus de manière responsable, avec des systèmes d'arrêt automatique, des horaires de fonctionnement limités et une circulation de

l'eau lorsque cela est possible. La Ville devrait également utiliser davantage de matériaux perméables et plus frais à la place du béton et de l'asphalte, dans la mesure du possible.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
B3.1	Faire réaliser ou mettre à jour une carte de vulnérabilité thermique.	25	2	0
B3.2	Planter davantage d'arbres et de plantes adaptées au climat.	27	0	0
B3.3	Exiger des solutions d'ombrage pour les espaces publics.	25	2	0
B3.4	Installer des fontaines à eau dans les quartiers.	24	3	0
B3.5	Augmenter le nombre d'aires de jeux aquatiques et de fontaines, en veillant à ce qu'elles soient conçues pour économiser l'eau grâce à des systèmes d'arrêt automatique, à une limitation des heures de fonctionnement et à l'intégration d'un système de recirculation de l'eau lorsque cela est possible.	26	1	0
B3.6	Utiliser, dans la mesure du possible, des matériaux plus perméables et plus frais à la place du béton et de l'asphalte.	26	1	0

Pourquoi est-ce important ? Les vagues de chaleur rendront les espaces publics minéraux de plus en plus inconfortables, voire parfois inutilisables. L'ombre, l'eau potable et les infrastructures de rafraîchissement constituent des conditions essentielles pour les enfants, les personnes âgées, les personnes fragiles sur le plan sanitaire et tous ceux qui fréquentent la ville en été.

Première étape : faire réaliser ou mettre à jour une carte de vulnérabilité à la chaleur et l'utiliser pour identifier les espaces prioritaires où l'ombre, l'eau potable, des aménagements aquatiques responsables et des matériaux perméables sont les plus urgemment nécessaires.

Tensions et compromis : les aménagements aquatiques nécessitent un entretien et une gestion responsable de l'eau. Les arbres ont besoin de volume de sol, d'espace et d'un entretien à long terme. Certaines interventions peuvent réduire l'espace actuellement utilisé pour le stationnement ou la circulation, mais ces compromis doivent être abordés ouvertement dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

B4 — UTILISER DES MATERIAUX DURABLES, CIRCULAIRES ET LOCAUX DANS LES TRAVAUX PUBLICS

Idée directrice associée : Les espaces publics d'Esch devraient être construits à l'aide de matériaux et de techniques durables et régénératifs, et conçus selon les principes de l'économie circulaire.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande que la Ville applique les principes de construction durable et circulaire aux bâtiments publics, aux logements sociaux, aux infrastructures publiques et aux projets d'aménagement des espaces publics. La Ville devrait poursuivre les projets pilotes de réutilisation des matériaux dans la construction publique et, pour relever les défis logistiques, commencer par des projets à plus petite échelle ou par des types de matériaux spécifiques afin de mettre en place un flux de travail et un système d'inventaire viables. Les projets publics devraient être conçus de manière à ce que les matériaux puissent être récupérés ou réutilisés ultérieurement. La Ville devrait éviter l'utilisation inutile de béton et privilégier les matériaux durables, recyclables et respectueux du climat. L'Assemblée recommande également de renforcer l'engagement en faveur de l'approvisionnement local dans les marchés publics en explorant toutes les voies légales, en promouvant activement les ressources locales par le biais d'une signalétique publique claire, par exemple « du bois issu de nos forêts », et en mettant en place un processus de suivi de la mise en œuvre. Ces efforts devraient s'accompagner d'actions de sensibilisation ou de communication auprès du public sur l'économie circulaire et la construction durable.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
B4.1	Poursuivre le projet pilote de réutilisation des matériaux dans les travaux publics. Pour surmonter les défis logistiques, commencer par des projets à plus petite échelle ou par des types de matériaux spécifiques afin de mettre en place un flux de travail et un système d'inventaire viables.	25	2	0
B4.2	Concevoir les projets de manière à ce que les matériaux puissent être récupérés ou réutilisés ultérieurement.	25	2	0
B4.3	Renforcer l'engagement en faveur de l'approvisionnement local dans les marchés publics, en explorant toutes les voies juridiques possibles. Promouvoir activement cette pratique par le biais d'une signalétique publique claire (par exemple, « bois issu de nos forêts ») et mettre en place un processus de suivi de sa mise en œuvre.	25	2	0
B4.4	Éviter l'utilisation inutile de béton et privilégier les matériaux durables, recyclables et respectueux du climat.	25	2	0

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
B4.5	Organiser des actions de sensibilisation ou de communication auprès du public sur l'économie circulaire et la construction durable.	20	2	0

Pourquoi est-ce important ? Le secteur de la construction a des conséquences environnementales à long terme. L'utilisation de matériaux circulaires et locaux permet de réduire les déchets et les émissions, de développer l'expertise locale et de rendre plus visibles les engagements climatiques de la municipalité. Les projets publics peuvent également servir de vitrine à de nouvelles pratiques et aider les habitants à mieux comprendre la construction durable.

Première étape : identifier un projet public de construction ou de rénovation à venir dans le cadre duquel la réutilisation, la valorisabilité ou l'approvisionnement local peuvent être testés, documentés et communiqués au public.

Tensions et compromis : les matériaux durables, circulaires ou locaux peuvent entraîner des coûts initiaux plus élevés, des contraintes d'approvisionnement, des problèmes de stockage ou nécessiter une validation technique. Les coûts du cycle de vie à long terme et les options légales en matière d'approvisionnement doivent donc être pris en compte dès le début.

C. LES PERSONNES ET LA VIE SOCIALE

C1 — LES VULNERABILITES LIEES AU LOGEMENT COMME CONDITION DE FOND DE LA VIE PUBLIQUE

Idée directrice associée : les espaces publics à Esch devraient s'accompagner d'un accès à des structures de soutien stables et d'une action municipale lorsque les vulnérabilités liées au logement affectent la participation à la vie publique.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne constate que la précarité du logement peut affecter la capacité des personnes à participer de manière égale à la vie publique. Les personnes qui manquent d'intimité, de stabilité ou d'adresse officielle peuvent également se heurter à des obstacles pour accéder aux services sociaux, à la vie communautaire et à la participation au quotidien. L'Assemblée recommande donc à la Ville d'améliorer la coordination entre les services municipaux, les services sociaux et les acteurs du logement pour les résidents en situation de précarité. Elle demande également à la municipalité de faire officiellement et activement pression sur les autorités nationales afin de créer un cadre juridique clair et efficace pour lutter contre la vacance des logements privés et donner aux municipalités les moyens d'agir. Parallèlement, la Ville devrait mettre en place un programme visant à mettre les bâtiments municipaux sous-utilisés, en particulier les écoles, à la disposition de la communauté en dehors des heures scolaires, y compris le soir, le week-end et pendant les vacances, afin d'offrir des espaces accessibles et abordables aux associations et clubs locaux.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
C1.1+C1.4	La deuxième plus grande ville du pays doit se donner les moyens d'influencer l'adoption d'une législation claire et efficace pour lutter contre la vacance des logements privés. La municipalité doit disposer des moyens d'agir.	22	4	0
C1.2	Améliorer la coordination entre les services municipaux, les services sociaux et les acteurs du logement pour les habitants en situation de précarité.	25	2	0
C1.3	Mettre en place un programme visant à mettre à disposition de la communauté, en dehors des heures scolaires (le soir, le week-end et pendant les vacances), les bâtiments municipaux sous-utilisés, en particulier les écoles, afin d'offrir des espaces accessibles et abordables aux associations et clubs locaux.	24	3	0

Pourquoi est-ce important ? L'instabilité du logement peut porter atteinte à la dignité, à la vie privée, au soutien social et à la capacité de participer à la vie publique. Bien que de nombreux leviers en matière de logement ne relèvent pas de la compétence municipale, l'Assemblée a identifié des rôles concrets pour les municipalités et les acteurs de plaidoyer liés à la coordination, aux cadres réglementaires sur les logements vacants et à l'utilisation communautaire des bâtiments municipaux.

Première étape : préciser quels services municipaux et acteurs externes devraient faire partie d'un parcours de coordination destiné aux résidents en situation précaire, élaborer une prise de position officielle au niveau national sur la vacance des logements privés, et identifier un ou plusieurs bâtiments municipaux ou écoles pouvant servir de projet pilote pour une utilisation communautaire en dehors des heures d'ouverture habituelles.

Tensions et compromis : cette recommandation touche à la propriété privée, à la législation nationale, à la réglementation des loyers et à la politique du logement. Ces questions dépassent le champ d'action direct d'une Assemblée sur l'espace public et vont au-delà de nombreuses compétences municipales ; c'est pourquoi le rôle de la Ville doit être défini en termes de coordination, d'utilisation de ses propres actifs et de plaidoyer au niveau national.

C2 — FAIRE DES AUDITS D'ACCESSIBILITE MENES AVEC LES PERSONNES CONCERNEES UNE PRATIQUE COURANTE

Idée directrice associée : Les espaces publics d'Esch doivent être physiquement accessibles et conçus pour tous, indépendamment de l'âge, des capacités ou de la situation sociale.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande que la Ville fasse des audits d'accessibilité menés avec les personnes concernées une pratique courante. Les personnes

confrontées à des obstacles devraient être directement impliquées dans la planification et la conception des espaces publics ainsi que dans la programmation des événements publics. Cela devrait inclure les personnes vivant avec des handicaps ou des conditions visibles ou invisibles, les personnes âgées, les enfants, les personnes à mobilité réduite et toute autre personne rencontrant des obstacles dans la vie publique quotidienne. L'Assemblée recommande également d'augmenter le nombre de toilettes publiques propres, bien entretenues et accessibles, et de veiller à ce que les aires de jeux et les infrastructures associées répondent aux normes d'accessibilité en vigueur.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
C2.1	Réaliser des audits d'accessibilité des espaces publics existants avec les personnes concernées.	23	3	0
C2.2	Impliquer directement les personnes confrontées à des obstacles dans la planification et la conception des espaces publics.	22	4	0
C2.3	Impliquer les personnes concernées dans la programmation des événements publics.	19	7	0
C2.4	Augmenter le nombre de toilettes publiques propres, bien entretenues et accessibles.	21	5	0
C2.5	Veiller à ce que les aires de jeux et les infrastructures associées respectent les normes d'accessibilité.	25	1	0

Pourquoi est-ce important ? Une planification inclusive menée sans la participation des personnes concernées n'est ni efficace ni légitime. Les obstacles à l'accessibilité sont concrets et généralisés : trottoirs étroits, rampes d'accès manquantes, itinéraires peu clairs, signalisation insuffisante, toilettes inaccessibles, agencements d'événements mal conçus et aires de jeux qui excluent certains enfants.

Première étape : mener des audits d'accessibilité des espaces publics existants avec les personnes concernées afin d'établir un état des lieux, d'identifier les obstacles récurrents et de recenser les besoins en matière de mise en conformité. Cette même approche devrait se traduire par une liste de contrôle pratique en matière d'accessibilité pour les événements publics.

Tensions et compromis : les toilettes publiques et les aires de jeux sont exposées au vandalisme et nécessitent un entretien. La mise en conformité demande du temps et des ressources. L'Assemblée considère ces éléments comme des contraintes à gérer, et non comme des raisons de reporter les travaux.

C3 — CREER DES CENTRES DE QUARTIER COMME LIEUX DE RENCONTRE AU QUOTIDIEN

Idée directrice associée : les espaces publics d'Esch devraient contribuer activement à mettre en relation des personnes d'horizons divers et faciliter des rencontres intercommunautaires positives.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande à la Ville de créer des centres de quartier tant au niveau des quartiers qu'à l'échelle de la ville. Ces centres devraient être ouverts à tous, quels que soient l'âge, la culture ou l'origine. Ils devraient fonctionner comme des lieux facilement accessibles où les habitants peuvent passer, rencontrer d'autres personnes, poser des questions, organiser des activités, trouver des informations et s'impliquer dans la vie communautaire. La Ville devrait utiliser des espaces municipaux vacants ou sous-utilisés pour tester les fonctions de ces centres de quartier et y installer des panneaux d'affichage communautaires à l'intention des habitants qui ne sont pas actifs sur les réseaux sociaux. Ces centres devraient également être mis à la disposition des associations et des groupes communautaires.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
C3.1	Créer des centres au niveau des quartiers et des villes.	15	11	0
C3.2	Utiliser les espaces vacants ou sous-utilisés appartenant à la ville pour tester les fonctions d'un centre communautaire.	21	4	0
C3.3	Prévoir des panneaux d'affichage communautaires en plus des réseaux sociaux.	25	1	0
C3.4	<i>Mettre en place des programmes de parrainage associant les nouveaux arrivants à des résidents de longue date.</i>	—	<i>Supprimé</i>	—
C3.5	Mettre des locaux à la disposition des associations et des groupes communautaires.	23	3	0

Pourquoi c'est important : les événements annuels sont précieux, mais insuffisants. Le renforcement continu du tissu social nécessite des lieux de rencontre permanents. Les centres de quartier pourraient réduire l'isolement, en particulier chez les personnes qui ne parlent ni français ni luxembourgeois et ne savent pas où trouver de l'aide. Ils peuvent également renforcer les associations locales en leur offrant des lieux accessibles pour se réunir et organiser des activités.

Première étape : utiliser des bâtiments vacants ou sous-utilisés appartenant déjà à la Ville pour tester le fonctionnement de centres de quartier au niveau local, avec des horaires

d'ouverture clairs, un personnel de base, des informations visibles et une procédure simple permettant aux associations d'utiliser ces espaces.

Tensions et compromis : tout le monde ne trouvera pas immédiatement le chemin de ces espaces. L'accessibilité, la dotation en personnel, la programmation, la neutralité et l'entretien à long terme doivent être planifiés dès le départ. Le programme de parrainage destiné aux nouveaux arrivants, initialement discuté, n'a pas fait l'objet d'un vote séparé dans le protocole final et ne devrait donc pas être présenté comme un élément adopté, sauf confirmation par ailleurs.

C4 — AMELIORER LA SECURITE GRACE A L'AMENAGEMENT, A LA PRESENCE SOCIALE ET A UN DIAGNOSTIC FONDE SUR DES DONNEES FACTUELLES

Idée directrice associée : les espaces publics d'Esch doivent inspirer un sentiment de sécurité à tout moment grâce à l'éclairage, à la conception, à la présence sociale et à une attention particulière portée à l'expérience vécue.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande à la Ville d'adopter une approche nuancée et fondée sur des données probantes en matière de sécurité dans l'espace public. La Ville organisera tous les deux ans une enquête sur le bien-être de la communauté, formulée en termes positifs, afin de recueillir les expériences des habitants. Pour garantir des résultats fiables, cette enquête devra être menée en partenariat avec un organisme professionnel tel que STATEC ou une université. Concrètement, la Ville devra réaménager les lieux où un mauvais éclairage, une faible visibilité ou une mauvaise organisation de l'espace réduisent le sentiment de sécurité, et améliorer l'éclairage, les lignes de visibilité et l'animation tout au long de la journée et en soirée. L'Assemblée recommande également de favoriser le dialogue entre les communautés sur les questions de sécurité, de malentendus, de racisme et d'expériences liées au genre. Pour les situations impliquant des personnes sans domicile fixe, la consommation de drogues, l'état d'ivresse ou des groupes vulnérables, l'Assemblée recommande d'envisager la présence nocturne de travailleurs sociaux capables d'établir le dialogue et de désamorcer les tensions. Les caméras ne doivent pas devenir la solution par défaut partout : la Ville doit évaluer où leur installation est justifiée et où des améliorations de l'aménagement urbain ou une présence sociale seraient plus appropriées.

ID	Sous-mesure	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
C4.1	Réaliser un audit « perception vs réalité » comparant le sentiment d'insécurité perçu aux données réelles sur les incidents.	—	Abandonné	—
C4.2	Organiser chaque année une « réunion d'auto-évaluation communautaire » fondée sur les expériences concrètes des habitants afin d'aborder le thème « Comment vit-on à Esch ? ». Ces réunions devraient se concentrer sur les différents quartiers, selon un système de rotation annuelle.	24	0	1

ID	Sous-mesure	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
C4.3	Réaménager les lieux où un éclairage insuffisant, une mauvaise visibilité ou une mauvaise configuration spatiale réduisent le sentiment de sécurité.	23	1	1
C4.4	Améliorer l'éclairage, les lignes de visibilité et l'animation tout au long de la journée et en soirée.	23	2	0
C4.5	Favoriser le dialogue entre les communautés sur les questions de sécurité, de malentendus, de racisme et d'expériences liées au genre.	24	1	0
C4.6	Étudier la possibilité d'une présence de travailleurs sociaux la nuit dans les situations impliquant l'itinérance, la consommation de drogues, l'état d'ivresse ou les groupes vulnérables.	24	1	0
C4.7	Évaluer dans quels cas l'installation de caméras est justifiée et dans quels cas une présence humaine ou une présence sociale serait plus appropriée.	23	2	0

Pourquoi est-ce important ? Le sentiment d'insécurité ne correspond pas toujours aux tendances réelles de la criminalité, mais ce sentiment influence néanmoins la manière dont les gens utilisent les espaces publics. Une combinaison judicieuse de données, d'expériences vécues, d'aménagement, de dialogue et de présence sociale peut aider à éviter à la fois de sous-estimer les problèmes réels et de sursécuriser l'espace public.

Première étape : définir, avec un partenaire professionnel, la méthode d'audit « perception vs réalité » et l'enquête bien-être bisannuelle, tout en identifiant les lieux prioritaires où l'éclairage, la visibilité, l'aménagement ou l'animation en soirée doivent être améliorés en premier lieu.

Tensions et compromis : certaines perceptions d'insécurité sont façonnées par des dynamiques sociales plus larges et peuvent prendre du temps à évoluer. Les données sur la criminalité et les incivilités peuvent être biaisées par les modes de signalement et d'application de la loi. Certains lieux peuvent nécessiter l'installation de caméras ou une intervention policière, mais celles-ci ne doivent pas devenir la réponse par défaut partout.

D. GOUVERNANCE ET VIE CIVIQUE

D1 — INTEGRER LA PARTICIPATION DE MANIERE SYSTEMATIQUE A LA PLANIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Idée directrice associée : les espaces publics à Esch devraient être planifiés dans le cadre d'une véritable participation des habitants.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande que la participation des habitants fasse partie intégrante de la planification des espaces publics, et non qu'elle soit un élément accessoire exceptionnel. La Ville devrait définir un cadre pour l'organisation régulière d'assemblées citoyennes à Esch. Pour les grands projets d'aménagement des espaces publics, la Ville devrait allouer 1 % du budget du projet à l'engagement citoyen, comprenant au minimum des campagnes d'information proactives à l'intention des habitants, telles que des dépliants et des informations en ligne, ainsi que des ateliers de consultation accessibles. La Ville devrait également organiser des réunions de quartier entre les habitants, l'administration et les élus, recourir à des boîtes à idées, des enquêtes ou des sondages d'opinion lorsque cela s'avère pertinent, créer ou renforcer une plateforme de participation numérique, et promouvoir et améliorer les outils existants tels que « Report It ».

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
D1.1	Définir un cadre pour la tenue régulière d'assemblées citoyennes à Esch.	24	4	0
D1.2	Pour les grands projets d'aménagement de l'espace public, allouer 1 % du budget du projet à la participation citoyenne. Cela doit inclure, au minimum, des campagnes d'information proactives à l'intention des riverains (par exemple, des dépliants, des informations en ligne) et des ateliers de consultation accessibles.	22	3	0
D1.3	Organiser des réunions de quartier entre les habitants, l'administration et les élus.	20	5	0
D1.4	Recourir à des boîtes à idées, des enquêtes ou des sondages d'opinion, le cas échéant.	23	2	0
D1.5	Créer ou renforcer une plateforme de participation numérique.	23	0	0
D1.6	Promouvoir et améliorer les outils existants tels que « Report It ».	23	2	0

Pourquoi est-ce important ? La participation améliore la qualité de la planification, renforce la confiance et donne aux habitants un rôle plus important dans l'aménagement des lieux qu'ils fréquentent au quotidien. Le vote final souligne que la participation nécessite un mandat

clair et des ressources dédiées, plutôt que d'être ajoutée de manière informelle à la fin d'un projet.

Première étape : définir un cadre de participation pour les futures assemblées citoyennes et les grands projets d'aménagement de l'espace public, précisant notamment à quel moment la participation est lancée, comment les habitants sont informés, comment les ateliers sont rendus accessibles, comment les retours d'expérience sont traités et comment les résultats sont communiqués.

Tensions et compromis : la participation doit être significative. Si l'on sollicite l'avis des habitants sans qu'ils voient comment il est utilisé, la confiance risque d'être affaiblie plutôt que renforcée. L'allocation d'un budget de 1 % crée une base de ressources concrète, mais doit être appliquée de manière proportionnée et transparente.

D2 — ASSURER UN SUIVI TRANSPARENT DE CHAQUE RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLEE

Idee directrice associée : les recommandations doivent faire l'objet d'un retour d'information transparent de la part de la municipalité, avec des justifications claires, l'indication des services responsables et les mesures de suivi prévues.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande que la Ville assure un suivi transparent de chaque recommandation de l'Assemblée. Pour chaque recommandation, la Ville devrait fournir une réponse écrite indiquant si celle-ci sera mise en œuvre, ajustée, reportée ou rejetée. Si une recommandation est rejetée, reportée ou n'est acceptée que partiellement, la Ville devrait en expliquer les raisons. La réponse devrait mentionner le service responsable et les prochaines étapes, dans la mesure du possible. Le suivi doit être mis à la disposition des membres de l'Assemblée et des habitants intéressés, et la Ville doit organiser une réunion de suivi avant l'été 2027.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
D2.1	Fournir une réponse écrite à chaque recommandation.	24	1	0
D2.2	Indiquez si chaque recommandation sera mise en œuvre, modifiée, reportée ou abandonnée.	25	0	0
D2.3	Justifiez les refus, les reports ou les acceptations partielles.	24	1	0
D2.4	Indiquez, dans la mesure du possible, les services responsables et les prochaines étapes.	23	1	1
D2.5	Rendre le suivi accessible aux membres de l'Assemblée et aux résidents intéressés.	25	0	0

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objection
D2.6	Organiser une réunion de suivi avant l'été 2027.	25	0	0

Pourquoi est-ce important ? Les membres ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à ce processus. Un suivi transparent témoigne du respect pour ce travail et encourage la participation future. Sans suivi visible, la participation risque d'être perçue comme purement symbolique.

Première étape : créer un document public de suivi indiquant l'état d'avancement de chaque recommandation et programmer une réunion de suivi avant l'été 2027.

Tensions et compromis : la Ville ne sera peut-être pas en mesure de mettre en œuvre toutes les recommandations. L'Assemblée n'exige pas une mise en œuvre automatique, mais elle exige un raisonnement transparent, une responsabilité claire et un suivi compréhensible pour les habitants.

D3 — UTILISER L'ESPACE PUBLIC POUR L'EDUCATION CIVIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Idée directrice associée : les espaces publics d'Esch devraient favoriser l'éducation civique et environnementale ainsi que l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge.

Recommandation : L'Assemblée citoyenne recommande à la Ville d'utiliser les espaces publics comme lieux d'éducation civique, de sensibilisation à l'environnement, d'apprentissage des langues et d'information accessible. La Ville devrait proposer des cafés linguistiques dans les espaces publics et créer un modèle de « parrainage linguistique » mettant en relation les nouveaux arrivants avec des habitants de longue date. Elle devrait installer des panneaux interactifs ou des points d'information accessibles sur l'histoire, la culture, l'environnement et les possibilités de participation à Esch. La Ville devrait également organiser des activités d'éducation civique et environnementale dans l'espace public, notamment à l'intention des enfants et des jeunes, et rendre l'information publique visible, multilingue et accessible au-delà des canaux purement numériques.

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objet
D3.1	Proposer des cafés linguistiques dans les espaces publics.	24	0	1
D3.2	Mettre en place un modèle de « parrainage linguistique » associant les nouveaux arrivants à des résidents de longue date.	22	3	0

ID	Sous-action	D'accord	Préoccupation mineure	Objet
D3.3	Installer des panneaux interactifs ou des points d'information accessibles sur l'histoire, la culture, l'environnement et les possibilités de participation à Esch.	25	0	0
D3.4	Organiser des activités d'éducation civique et environnementale dans l'espace public, notamment à l'intention des enfants et des jeunes.	25	0	0
D3.5	Rendre l'information publique visible, multilingue et accessible au-delà des canaux purement numériques.	25	0	0

Pourquoi est-ce important ? La langue est un vecteur essentiel d'appartenance. Une meilleure information et un meilleur apprentissage civique peuvent favoriser l'intégration, réduire les malentendus, renforcer le respect et créer de nouveaux lieux de rencontre. Les espaces publics peuvent devenir des environnements d'apprentissage au quotidien, plutôt que de simples lieux de transit ou de loisirs.

Première étape : mettre en place à titre expérimental des « cafés linguistiques » réguliers et un modèle de « parrainage linguistique » dans des lieux publics existants ou dans de futurs centres communautaires, tout en recensant les offres d'information existantes dans les domaines civique, culturel, environnemental et multilingue.

Tensions et compromis : les programmes nécessitent une coordination, des animateurs, une continuité et un suivi. Les outils d'information publique doivent rester accessibles, multilingues et à jour. Les supports physiques et visibles sont importants, car tous les habitants ne recourent pas aux canaux numériques.

HIERARCHISATION DES RECOMMANDATIONS PAR LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Après l'adoption définitive des recommandations, les membres de l'Assemblée ont été invités à indiquer celles qu'ils jugeaient particulièrement importantes ou urgentes. Cet exercice de hiérarchisation visait à faciliter la passation de pouvoir au public et à aider la Ville à comprendre quels éléments les membres souhaitaient mettre le plus en avant.

L'¹ e de hiérarchisation ne constituait pas un second vote et ne modifie en rien le statut des recommandations adoptées lors de la délibération finale. Toutes les recommandations

¹ Les membres ont présenté leurs priorités sous différents formats. Certains ont classé l'ensemble des recommandations générales, d'autres ont sélectionné des sous-actions, d'autres encore ont utilisé une échelle de priorité, tandis que d'autres ont ajouté des commentaires qualitatifs. Les formats n'étant pas uniformes, les résultats ne doivent pas être interprétés comme un classement statistique. Ils ont plutôt fait l'objet d'une analyse thématique visant à identifier les priorités et les messages récurrents.

adoptées font toujours partie du paquet final de l'Assemblée. La hiérarchisation doit plutôt être comprise comme un niveau d'interprétation supplémentaire : elle montre les domaines dans lesquels les membres ont perçu une urgence particulière, une importance symbolique ou un potentiel d'impact visible.

Plusieurs tendances claires se sont dégagées.

Premièrement, les membres ont à plusieurs reprises donné la priorité aux recommandations liées à l'inclusion sociale, à la dignité et aux conditions fondamentales de participation à la vie publique. Les vulnérabilités liées au logement ont été soulignées comme particulièrement importantes. Les membres ont insisté sur le fait que l'accès à des conditions de vie décentes et stables influe sur la qualité de vie, l'inclusion sociale et la capacité à prendre part à la vie communautaire. En ce sens, la vulnérabilité liée au logement n'a pas été considérée comme une question distincte, mais comme une condition de fond qui façonne la manière dont les personnes vivent l'espace public et leur sentiment d'appartenance à Esch.

Deuxièmement, les membres ont accordé une grande importance à une participation citoyenne régulière et à un suivi transparent. Plusieurs réponses ont souligné que la Ville ne devait pas considérer la participation comme un exercice ponctuel. Les habitants souhaitent être impliqués dans l'aménagement des espaces publics avant que des décisions majeures ne soient prises, et ils attendent des réponses claires après avoir apporté leur contribution. La réunion de suivi prévue avant l'été 2027 a été spécifiquement identifiée comme importante. Cela confirme l'un des messages centraux de l'Assemblée : la participation doit être significative, visible et responsable.

Troisièmement, la nature, le climat et la biodiversité sont apparus comme un domaine prioritaire majeur. Les membres ont mis en avant la protection et la restauration des espaces verts et bleus, le verdissement des espaces publics à toutes les échelles, l'intégration de la biodiversité et la nécessité de prendre soin des espaces verts existants. Ces recommandations ont été considérées non seulement comme des mesures environnementales, mais aussi comme des contributions directes au bien-être, à la santé, au confort et à la qualité de vie. Les membres ont décrit la nature comme faisant partie intégrante de l'espace de vie commun de la ville et comme un élément qui devrait être intégré à l'aménagement urbain plutôt que d'en être évincé.

Quatrièmement, plusieurs membres ont accordé la priorité au confort des espaces publics et à leur facilité d'utilisation au quotidien. Cela inclut les bancs, l'ombre, les lieux de repos, les aires de jeux, les équipements de loisirs, l'eau potable, des espaces plus verts et des infrastructures d'activités accessibles à tous. Ces éléments peuvent sembler mineurs pris individuellement, mais les membres les ont considérés comme essentiels pour rendre les espaces publics plus accueillants et plus fonctionnels. Ils revêtent une importance particulière pour les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les familles et les habitants qui dépendent fortement de l'espace public dans leur vie quotidienne.

Cinquièmement, la propreté a été identifiée comme une priorité concrète et visible. Les membres ont soutenu une approche combinée reposant sur de meilleures infrastructures, l'éducation et l'application de la réglementation. Une importance particulière a été accordée à la sensibilisation, notamment dans les écoles, et à la facilitation de la prise de responsabilité

des habitants vis-à-vis des espaces partagés. La propreté a été considérée à la fois comme un enjeu environnemental et comme un signe d'attention portée à la ville.

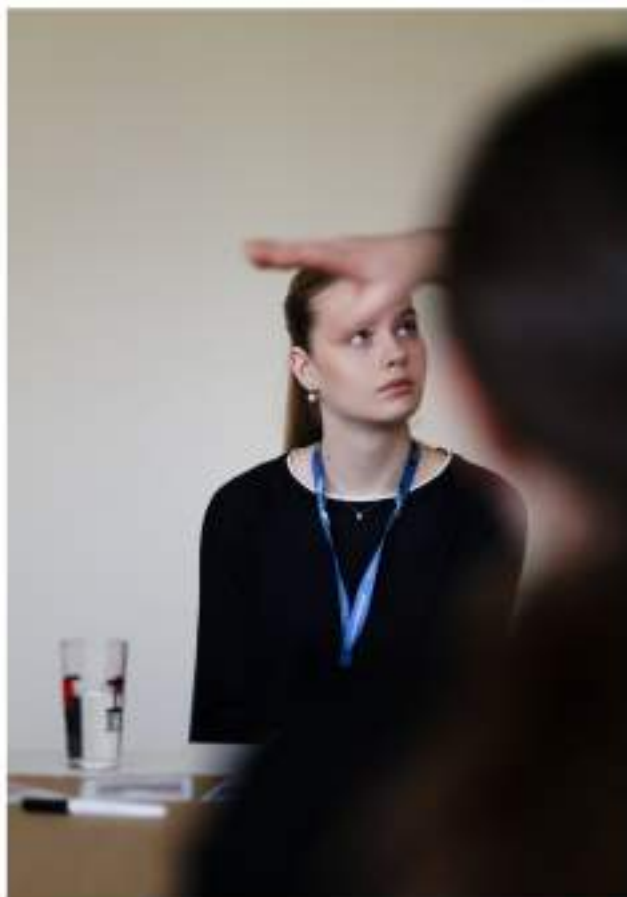
Sixièmement, la mobilité et la réduction de la prédominance de la voiture sont restées des enjeux importants, notamment en ce qui concerne le centre-ville. Les membres ont souligné que l'espace public au cœur et aux abords du centre d'Esch devait devenir plus axé sur les personnes, plus confortable et plus accueillant. Plusieurs commentaires ont porté spécifiquement sur les environs de la mairie, la place de la Résistance, la rue de l'Alzette et la zone centrale au sens large. Les membres ont noté que bon nombre des recommandations concernaient directement ou indirectement ces espaces. Ils ont également observé que les quartiers plus récents, tels que Nonnewisen, Belval et certaines parties de Lalleng, donnaient souvent l'impression d'être mieux aménagés et plus confortables que le centre historique.

Un message qualitatif récurrent était que le centre d'Esch devrait devenir plus « heemlech » : plus accueillant, confortable, familier et agréable à fréquenter. Ce mot traduit une aspiration importante de l'Assemblée. Les membres n'ont pas seulement demandé des améliorations techniques. Ils ont réclamé des espaces publics qui donnent l'impression d'être entretenus, à taille humaine et en lien avec la vie quotidienne.

L'exercice de hiérarchisation des priorités a également mis en évidence l'importance de la communication. Les membres ont noté que de nombreuses activités et initiatives existent déjà à Esch, mais que l'information ne parvient pas toujours efficacement aux habitants. Une meilleure communication — via l'application Esch, des informations publiques visibles, des canaux multilingues et des supports non numériques — a été considérée comme une condition importante pour la participation, l'inclusion et la vie communautaire.

Dans leur ensemble, les contributions à la hiérarchisation des priorités indiquent une logique de mise en œuvre plutôt qu'une recommandation unique gagnante. Les membres souhaitent que la Ville commence par les domaines où les améliorations peuvent rendre la vie quotidienne plus visible, plus tangible et plus fiable : des espaces centraux plus verts et plus confortables, une meilleure propreté, une communication renforcée, des lieux de rencontre accessibles, une participation régulière et un suivi transparent.

La hiérarchisation renforce donc le message global de l'Assemblée. Les espaces publics d'Esch doivent être conçus et gérés non seulement comme des infrastructures, mais aussi comme des lieux partagés de dignité, de rencontre, de confort, de nature, d'apprentissage et de confiance démocratique.



Partie 6

PERSPECTIVES D'AVENIR



PROCHAINES ETAPES

La remise des recommandations de l'Assemblée citoyenne marque la fin de la phase délibérative, mais pas la fin du processus. La valeur de l'Assemblée ne dépend pas seulement de la qualité de ses recommandations, mais aussi de la manière dont la Ville les examine, les communique et y donne suite.

Tout au long des travaux de l'Assemblée, les membres ont souligné à plusieurs reprises que la participation ne devait pas rester symbolique. Ils s'attendaient à ce que leur travail soit pris au sérieux, évalué de manière transparente et qu'il y soit apportées des réponses claires. Cette attente était déjà présente lors de la première session et est devenue l'un des messages centraux de l'ensemble des recommandations finales.

DE LA DELIBERATION CITOYENNE A LA RESPONSABILITE MUNICIPALE

Après la remise publique des recommandations, la responsabilité revient à la ville d'Esch-sur-Alzette. Celle-ci est censée examiner les recommandations et évaluer comment elles peuvent être mises en œuvre.

Cet examen pourra impliquer différents services municipaux et, dans certains cas, des acteurs au-delà du niveau municipal. Certaines recommandations pourront être mises en œuvre directement par la Ville. D'autres pourront nécessiter une coopération avec les autorités nationales, des opérateurs privés, des associations, des écoles, des services sociaux ou des fournisseurs d'infrastructures.

Les recommandations doivent donc être examinées non seulement en tant que mesures individuelles, mais aussi dans le cadre d'une vision plus large de l'espace public, du vivre ensemble, de la résilience climatique et de la participation à Esch.

REPONSES TRANSPARENTES

Une réponse claire à chaque recommandation est une condition essentielle à l'instauration de la confiance.

Pour chaque recommandation, la Ville doit indiquer si elle sera :

- mise en œuvre ;
- adaptée ;
- reportée ;
- ne sera pas mise en œuvre.

Lorsqu'une recommandation ne peut être mise en œuvre telle qu'elle a été proposée, il convient d'en expliquer la raison. Cela peut notamment être dû à des limites juridiques, à des contraintes budgétaires, à des questions de faisabilité technique, à des projets en cours, à des problèmes de compétence ou à la nécessité de coopérer avec d'autres acteurs.

Une réponse transparente n'implique pas que chaque recommandation soit mise en œuvre exactement telle qu'elle a été formulée. Elle exige en revanche que les travaux de l'Assemblée reçoivent une réponse sérieuse et publique.

MAINTENIR LE LIEN AVEC LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Les membres de l'Assemblée ont consacré beaucoup de temps et d'attention à ce processus. Ils doivent être informés du suivi donné après la passation de pouvoir.

Une réunion de suivi avant l'été 2027 permettrait à la Ville de rendre compte des progrès accomplis, d'expliquer ses décisions et de maintenir un lien entre l'Assemblée et l'action municipale. Cela aiderait également les membres à comprendre ce qu'il est advenu de leurs recommandations et à identifier les domaines nécessitant un travail supplémentaire.

Le maintien de ce lien est important pour la confiance démocratique. Il montre que la participation citoyenne ne s'arrête pas avec la remise du rapport.

ENSEIGNEMENTS POUR LES FUTURES ASSEMBLEES CITOYENNES

La première Assemblée citoyenne d'Esch-sur-Alzette a été à la fois un processus délibératif et un projet pilote pour la participation citoyenne à venir. Au-delà des recommandations elles-mêmes, elle a permis de tirer des enseignements concrets sur la manière dont les habitants peuvent s'impliquer dans des questions locales complexes.

L'Assemblée a démontré que les habitants peuvent travailler de manière constructive sur des enjeux urbains complexes lorsque le processus est soigneusement conçu. Une participation significative nécessite du temps, une structure, de la clarté et un suivi. Lorsque ces conditions sont réunies, les citoyens peuvent contribuer de manière sérieuse à l'avenir de leur ville.

CE QUI A BIEN FONCTIONNE

- Une question directrice claire qui liait l'espace public, la vie sociale, le climat, la mobilité, l'accessibilité et la gouvernance.
- Une structure progressive passant de l'accueil à l'apprentissage, à la délibération, à la rédaction, au retour d'expérience, au vote et à la passation de pouvoir.
- Un lien solide entre l'expérience vécue et l'apport des experts.
- Des méthodes de terrain et expérientielles qui ont permis de concrétiser les enjeux.
- Un travail en petits groupes multilingues qui a favorisé la participation.
- Une traçabilité des résultats, depuis les observations jusqu'aux décisions finales.
- Un retour d'information administratif avant le vote final, sans pour autant se substituer à l'appropriation par l'Assemblée.
- Une méthode de vote claire et compréhensible.
- Une passation publique accompagnée d'engagements de suivi visibles.

DEFIS RENCONTRES

- Trouver un équilibre entre l'ouverture au débat et la structure nécessaire pour aboutir à des résultats.
- Gérer un sujet vaste touchant à de nombreux domaines politiques.
- Maintenir la clarté quant au mandat et aux compétences.
- Travailler dans plusieurs langues et synthétiser de manière équitable des résultats multilingues.

- Traduire des idées générales en recommandations applicables.
- Gérer des tensions réelles telles que la réduction du nombre de voitures face à la nécessité d'un accès, l'animation face au calme, et la sécurité face à une présence policière excessive.
- La pression du temps lors de la phase finale.

Des futures assemblées pourront s'appuyer sur ces enseignements. Le processus a montré que les habitants sont capables de se pencher sur des questions complexes lorsque les conditions sont bien définies : lorsque l'information est accessible, que les discussions sont facilitées, que les divergences sont respectées et que les résultats sont clairement liés à la prise de décision.

CONCLUSION

L'HERITAGE DE LA PREMIERE ASSEMBLEE CITOYENNE D'ESCH-SUR-ALZETTE

La première Assemblée citoyenne d'Esch-sur-Alzette a réuni des habitants pour débattre d'une question qui touche la vie quotidienne de tous les habitants de la ville : comment les espaces publics et les lieux de vie peuvent renforcer le vivre ensemble parmi les habitants actuels et futurs.

Au fil du processus, les membres sont passés de l'apprentissage à l'observation, de l'expérience personnelle à l'analyse partagée, et des idées directrices aux recommandations finales. Ils ont examiné l'espace public non seulement sous l'angle de l'aménagement urbain, mais aussi comme une condition commune à la vie sociale, à la résilience climatique, à l'accessibilité, à la sécurité, à la propreté, à la mobilité et à la participation démocratique.

L'Assemblée a montré que les habitants sont capables de s'engager sérieusement sur des questions complexes lorsque les conditions adéquates sont réunies : des informations claires, un langage accessible, une animation respectueuse, du temps pour la discussion, un espace permettant les divergences d'opinion et un processus décisionnel transparent.

Le processus a également mis en évidence que la participation ne s'arrête pas à la remise des recommandations. Pour que l'Assemblée ait une valeur durable, son travail doit faire l'objet d'un examen, de réponses et d'un suivi transparents. Les membres ont souligné à plusieurs reprises que la participation démocratique doit être significative, et non symbolique. Des réponses claires de la part de la Ville seront donc essentielles pour maintenir la confiance et montrer que le temps et les efforts investis par les habitants comptent.

En tant que processus pilote, l'Assemblée citoyenne a permis à Esch de tirer des enseignements qui vont au-delà des recommandations elles-mêmes. Elle a testé une méthode de travail dans laquelle les habitants, les acteurs municipaux, les experts et les animateurs contribuent à un processus démocratique commun. Elle a montré que l'espace public peut devenir un point de départ pour des discussions plus larges sur la manière dont la ville souhaite vivre ensemble.

L'héritage de cette première Assemblée dépendra de la suite des événements. Son succès se mesurera non seulement à la qualité du processus, mais aussi au sérieux du suivi. Les recommandations relèvent désormais de la responsabilité de la ville d'Esch-sur-Alzette. La

tâche qui l'attend consiste à les examiner, à y répondre et à déterminer comment elles peuvent éclairer des décisions concrètes.

L'Assemblée citoyenne a rempli son mandat. Ses membres ont rendu le fruit de leur travail collectif. Le prochain chapitre appartient à la Ville — et à la poursuite du dialogue démocratique entre Esch et ses habitants.

REMERCIEMENTS

La ville d'Esch-sur-Alzette et l'équipe du projet tiennent à remercier tous les membres de l'Assemblée citoyenne pour le temps qu'ils y ont consacré, leur engagement et leur ouverture d'esprit tout au long du processus.

Pendant plusieurs mois, les membres ont apporté leurs expériences, leurs questions, leurs préoccupations et leurs idées à un processus collectif exigeant. Ils ont écouté différents points de vue, surmonté leurs désaccords, réfléchi à des défis complexes et élaboré des recommandations pour l'avenir des espaces publics et du vivre ensemble à Esch. Leur contribution est au cœur de ce rapport.

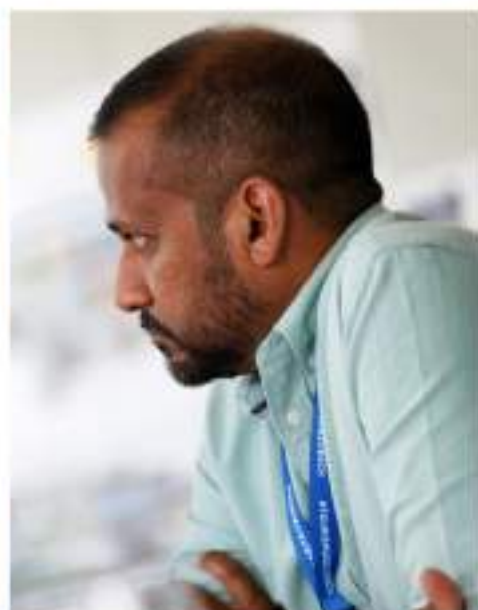
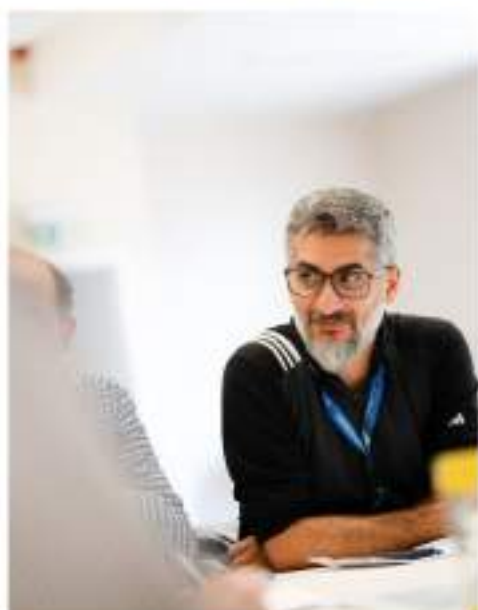
Nous remercions également les experts, les professionnels, les témoins, le personnel municipal, les étudiants et les jeunes qui ont participé aux séances. Leurs apports ont aidé les membres de l'Assemblée à mieux comprendre les dimensions urbaines, sociales, environnementales et démocratiques de l'espace public à Esch.

Ce processus a été rendu possible grâce à la coopération entre la ville d'Esch-sur-Alzette, DemocracyNext, Cultures of Assembly, l'Université du Luxembourg et Snakke & Co. Chaque partenaire a contribué à la conception, à la mise en œuvre, à l'évaluation ou à l'animation de l'Assemblée.

Nous adressons des remerciements particuliers aux services municipaux de la ville d'Esch-sur-Alzette pour leur soutien, leur coordination logistique et leurs commentaires administratifs sur les projets de recommandations.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui ont soutenu l'Assemblée en coulisses : animateurs, traducteurs, organisateurs, équipes des lieux d'accueil, personnel de communication et support technique. Leur travail a contribué à créer les conditions d'un processus délibératif inclusif, multilingue et constructif.

Cette première Assemblée citoyenne a été le fruit d'un effort collectif. Sa valeur réside non seulement dans les recommandations adoptées, mais aussi dans la pratique démocratique qu'elle a rendue possible.





Nous, membres de l'Assemblée citoyenne d'Esch,